



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORGANIGRAMME ADMINISTRATION CENTRALE

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
ET DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES**

OCTOBRE 2023

Ce document a pour objet de fournir un organigramme détaillé de l'administration centrale des ministères de l'Education nationale et de la jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et des sports et jeux Olympiques et Paralympiques. Celui-ci se fonde sur le décret n° 2014-133 du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que l'arrêté du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en vigueur (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042754594>)

Ainsi seules les structures officiellement créées sont recensées dans ce document, exception faite de différentes structures ad hoc mentionnées pour une meilleure visibilité de l'organisation de l'administration centrale (SEMSIRH - https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/texte_jo/JORFTEXT000042459396 / IH2EF - <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037852823/> / IGESR - [Décret n° 2019-1001 du 27 septembre 2019 relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#))

Pour de plus amples informations sur les directions, services et délégations du ministère, les liens au bas de chaque page renvoient à l'espace Pléiade consacré à ces structures.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

(Décret n° 2022-1023 du 20 juillet 2022 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse)

MINISTRE : M. Gabriel ATTAL

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en faveur de l'accès de chacun aux savoirs et du développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire.

Il veille, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique, culturelle et sportive des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

Il élabore et met en œuvre la politique en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire. A ce titre, il veille notamment au développement de l'engagement civique et, pour le compte de l'Etat, à l'efficacité de l'action conduite par l'agence du service civique. Il prépare, conjointement avec le ministre des armées et en lien avec les autres ministres intéressés, la mise en œuvre du service national universel.

Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Il participe, conjointement avec les autres ministres intéressés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en faveur du développement et de la diffusion des usages du numérique dans la société et l'économie.

Il contribue à la mise en œuvre de la politique en faveur du développement de la vie associative conduite par le Premier ministre.

I. - Pour l'exercice de ses attributions en matière d'éducation nationale, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

1° A autorité sur la direction générale de l'enseignement scolaire ;

2° A autorité, conjointement avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

3° Dispose de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ;

4° Peut faire appel à la direction générale des médias et des industries culturelles.

II. - Pour l'exercice de ses attributions en matière de jeunesse et d'éducation populaire, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a autorité sur la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Il a également autorité, dans la limite de ses attributions en matière de jeunesse, sur les services et directions d'administration centrale suivants :

1° La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, conjointement avec le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion ;

2° La direction générale de la cohésion sociale, conjointement avec le Premier ministre, le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

3° La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, pour ses services chargés des conditions de vie des étudiants, conjointement avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

III. - Pour l'ensemble de ses attributions, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

1° A autorité, conjointement avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, sur le secrétariat général et le haut fonctionnaire de défense et de sécurité mentionnés à l'article 1er du décret du 17 février 2014 susvisé ainsi que sur l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et le bureau des cabinets ;

2° Dispose du secrétariat général mentionné à l'article 1er du décret du 12 août 2013 susvisé ;

3° Peut faire appel à la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques, à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, à l'inspection générale des affaires sociales et à la direction interministérielle du numérique.

La Première ministre, le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
(Décret n° 2022-838 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche)

MINISTRE : Mme Sylvie RETAILLEAU

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative au développement de l'enseignement supérieur. Il propose et, en liaison avec les autres ministres intéressés, met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il est associé par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique à la définition et au suivi de la politique en matière d'espace.

Il prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ». A cet effet, les autres ministres lui présentent leurs propositions de crédits de recherche.

Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du programme des investissements d'avenir.

Il est compétent pour la définition et la mise en œuvre de la politique de vie étudiante.

Il est compétent, en lien avec les autres ministres intéressés, pour la définition et le suivi de la politique en matière d'innovation.

Il prépare les décisions du Gouvernement relatives à la constitution d'universités de recherche à rayonnement international.

Il participe à la promotion des sciences et des technologies, à la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle ainsi qu'à la politique de transition écologique et énergétique.

Il participe, conjointement avec les autres ministres intéressés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en faveur du développement et de la diffusion des usages du numérique dans la société et l'économie.

- I. - Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a autorité sur la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et sur la direction générale de la recherche et de l'innovation.
- II. - Il a autorité, conjointement avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et avec le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, sur le secrétariat général mentionné à l'article 1er du décret du 17 février 2014 susvisé, sur l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, sur le haut fonctionnaire de défense et de sécurité et sur le bureau des cabinets.
- III. - Il a autorité, conjointement avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, sur le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- IV. - Il dispose de la direction générale de l'enseignement scolaire et, pour l'exercice de ses attributions en matière d'investissements d'avenir et d'innovation, du secrétariat général pour l'investissement.
- V. - Il peut faire appel à la direction générale des médias et des industries culturelles, à la direction générale des entreprises, au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et à la direction interministérielle de la transformation publique.

La Première ministre, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

LE MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
(Décret n° 2022-846 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques)

MINISTRE : Mme Amélie OUDEA-CASTERA

Le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative à la promotion, à l'organisation et l'accès à la pratique des activités physiques et sportives.

A ce titre, il élabore et met en œuvre, en liaison avec les ministres intéressés, la politique du Gouvernement en faveur du développement de la pratique sportive, du sport de haut niveau et de la haute performance sportive, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il coordonne les actions menées dans ce domaine lorsqu'elles relèvent de plusieurs départements ministériels.

Il est notamment chargé de la définition et de la mise en œuvre des politiques relatives à la préparation des candidatures et à l'organisation des grands événements sportifs.

A la demande du Premier ministre et par délégation de celui-ci, il préside le comité interministériel chargé de définir les orientations pour l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Conjointement avec le Premier ministre, il organise les actions d'information relatives aux jeux Olympiques et Paralympiques, s'assure de la mobilisation de la société autour de cette manifestation et veille à la valorisation de ses effets économiques, sociaux, environnementaux et culturels, ainsi que de son héritage.

I. - Le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques a autorité sur la direction des sports et sur la délégation interministérielle aux grands événements sportifs.

II. - Pour l'exercice de ses attributions, le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques a autorité, conjointement avec le Premier ministre, sur la délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

III. - Le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques a autorité, conjointement avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le secrétariat général et le haut fonctionnaire de défense et de sécurité mentionnés à l'article 1er du décret du 17 février 2014 susvisé ainsi que sur l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et le bureau des cabinets.

IV. - Le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques dispose de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et de la direction générale de la santé.

V. - La ministre peut faire appel à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

La Première ministre, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de la santé et de la prévention, le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Délégation interministérielle aux grands événements sportifs

Cabinet de la ministre

Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels*

Cabinet du ministre

Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et du Service national universel**

Cabinet de la ministre

Bureau des cabinets

Direction des Sports

Direction générale de l'enseignement scolaire

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Direction générale de la recherche et de l'innovation

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

SERVICES SOUS AUTORITE CONJOINTE

Médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

SERVICES SOUS AUTORITE CONJOINTE

Service de défense et de sécurité

Secrétariat Général

Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Mission ministérielle d'audit interne

Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

Direction générale des ressources humaines

Direction des affaires financières

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération

Direction du numérique pour l'éducation

Direction de l'encadrement

Direction des affaires juridiques

Délégation à la communication

Service de l'action administrative et des moyens

Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation

Délégation générale au service national universel

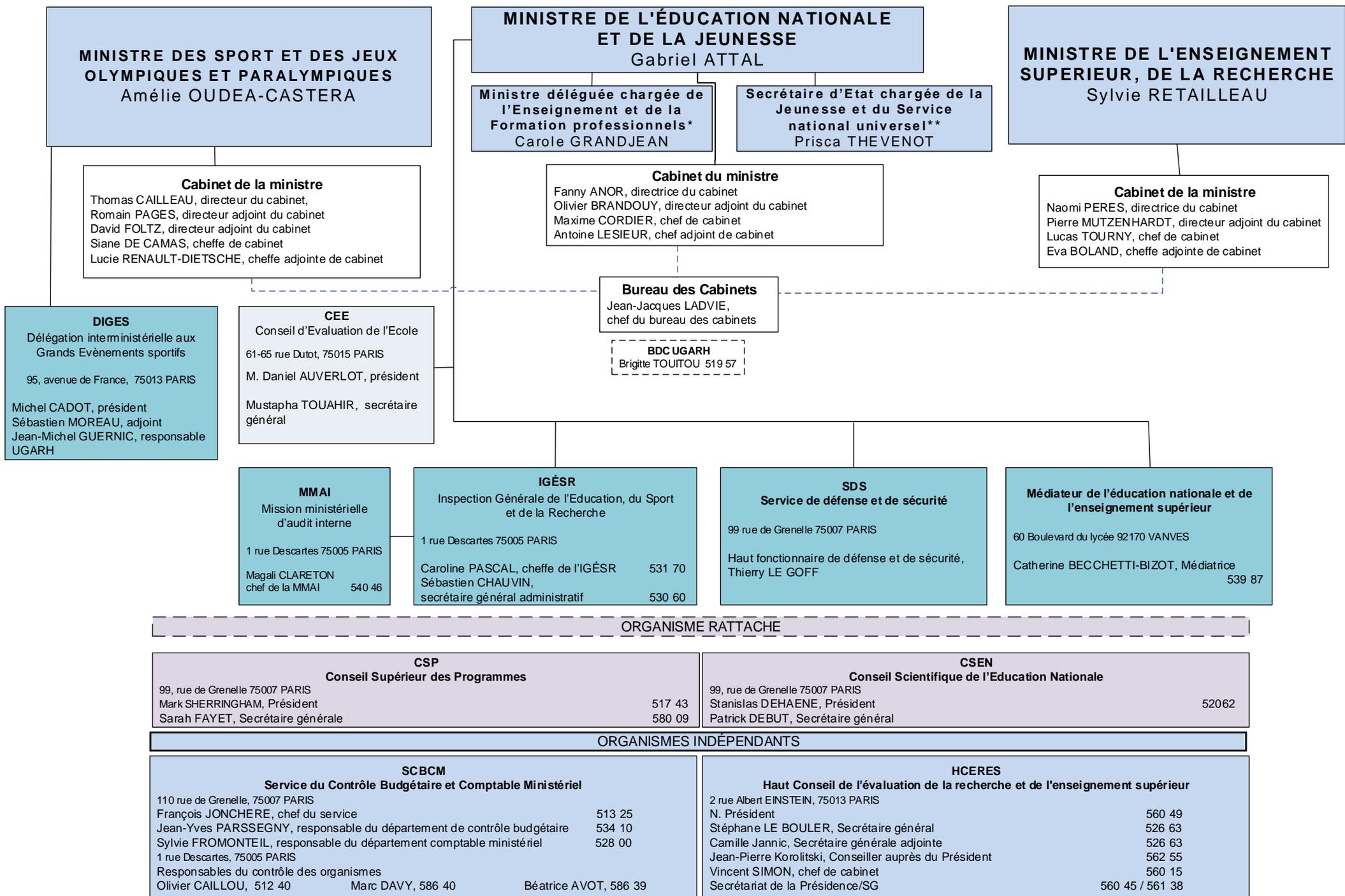
ORGANISMES RATTACHÉS

Conseil supérieur des programmes

Conseil scientifique de l'Éducation nationale

*Ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

**Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



*Ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
**Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Secrétariat général (S.G.)

I. - Le secrétariat général comprend :

- 1° La direction générale des ressources humaines ;
- 2° La direction de l'encadrement ;
- 3° La direction des affaires financières ;
- 4° La direction des affaires juridiques ;
- 5° La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- 6° La délégation à la communication ;
- 7° La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération ;
- 8° Le service de l'action administrative et des moyens.

II. - Le secrétaire général dirige le secrétariat général. Les directions, délégations et services mentionnés au I sont placés sous son autorité. Il est assisté, pour l'ensemble de ses fonctions, par deux secrétaires généraux adjoints, dont l'un exerce les fonctions de directeur de l'encadrement.

III. - Le secrétaire général assiste les ministres pour l'administration de leur ministère.

Il veille à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la coordination administrative entre les directions et l'animation territoriale dans les domaines relevant de sa compétence.

Il conduit les réflexions stratégiques relatives à l'organisation et à l'administration des ministères et propose leurs évolutions, en lien avec les directions. Il définit et met en œuvre les politiques de modernisation administrative.

Il réunit en collège les directeurs sur les sujets d'intérêt commun et s'assure de la mise en œuvre des décisions prises dans ce cadre.

Il s'assure, au sein des ministères, de la prise en compte des objectifs de performance des programmes budgétaires.

Il est chargé, en lien avec les directions de programme, de la définition de la politique de l'encadrement ainsi que de sa gestion prévisionnelle et personnalisée.

Il coordonne les dispositifs de contrôle interne pour la maîtrise des risques mis en place au sein de ces ministères.

Il organise l'exercice de la tutelle des établissements publics nationaux relevant de l'enseignement scolaire.

Il assure la coordination des travaux du conseil supérieur de l'éducation et des comités sociaux d'administration ministériels.

IV. - Le secrétariat général est responsable du programme soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances.

V. - Le secrétaire général exerce les fonctions de haut fonctionnaire de défense et de sécurité. Il dispose à ce titre du service de défense et de sécurité. Il coordonne la politique de sécurité en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction des sports, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

SDS
Service de défense et de sécurité
Christophe PEYREL,
Haut fonctionnaire adjoint de
défense et de sécurité
584 13

SDS
Responsable administrative
Sandrine OUVRAT-CLAIN 571 61

SG UGARH
Jeanne POU 532 80

Institut des Hautes Etudes de l'Education et de
la Formation (IH2EF)
Charles TOROSSIAN, chef de service, directeur
de l'IH2EF
86390 CHASSENEUIL DU POITOU 05 49 49 25 50

SG Pôle Cabinet
SG MCAA
Mission coordination, animation
et appui
Olivier COLAS 532 04

SECRETARIAT GÉNÉRAL
SG
Thierry LE GOFF - secrétaire général 01 55 55 35 10
Raphaël MULLER, directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint 01 55 55 20 85
Céline KERENFLEC'H, cheffe de service, adjointe au secrétaire général 01 55 55 82 89
110 rue de Grenelle, 75007 PARIS

SG Pôle action territoriale
Département des politiques locales
Anthony BAGOUET 517 42

N. Cellule bâti scolaire

**SG Pôle modernisation,
innovation, transformation**

SG CCI
Cellule des consultants internes

Cellule de développement des
financements alternatifs et
d'accompagnement des porteurs de
projets innovants
Somalina PA 510 85

Département de la modernisation
Marie DUTERTRE 532 23

DGRH
Direction générale des ressources humaines
Boris MELMOUX-EUDE, directeur général 01 55 55 40 00
72-76 rue Regnault, 75013 PARIS

DAF
Direction des affaires financières
Marine CAMIADE, directrice 01 55 55 12 30
110 rue de Grenelle 75007 PARIS

DAJ
Direction des affaires juridiques
Guillaume ODINET, directeur 01 55 55 14 82
99 rue de Grenelle 75007 PARIS

DEPP
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Magda TOMASINI, directrice 01 55 55 77 00
65 rue Dutot 75015 PARIS

DGSNU
Délégation générale au service national universel
Corine ORZECOWSKI, déléguée générale 01 55 55 77 00

**SG Pôle appui au pilotage et
contrôle interne**
**Cellule de pilotage des systèmes
d'information**
Nicolas BABUT
**Mission de contrôle interne pour la
maîtrise des risques**
Joëlle CREMAULT 518 73

DE
Direction de l'encadrement
Raphaël MULLER, directeur, secrétaire général adjoint 01 55 55 20 85
110 rue de Grenelle 75007 PARIS

DNE
**Direction du numérique pour l'éducation
(commune avec DGESCO)**
Audran LE BARON, directeur 01 55 55 32 41
110 rue de Grenelle 75007 PARIS 01 55 55 11 98

DELCOM
Délégation à la communication
Laure-Aurélia GUILLOU 01 55 55 06 59
110 rue de Grenelle 75007 PARIS

DREIC
**Délégation aux relations européennes et internationales et à la
coopération**
Nathalie NIKITENKO, cheffe de service déléguée 01 55 55 75 30
97 rue de Grenelle 75007 PARIS

SAAM
Service de l'action administrative et des moyens
Thierry BERGEONNEAU, chef de service 01 55 55 32 00
110 rue de Grenelle 75007 PARIS

SEMSIRH
**Service de modernisation des systèmes d'information des
ressources humaines pour l'éducation**
Emmanuel SPINAT, chef de service, directeur du SEMSIRH 01 55 55 97 01
60 boulevard du Lycée 92170 VANVES

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)

Le décret n° 2019-1001 du 27-9-2019, JORF du 29-9-2019 (NOR MENH1916100D) entré en vigueur le 1er octobre 2019 porte création de l'inspection générale, de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

Outre les attributions qui lui sont conférées par la loi et par les textes réglementaires, l'IGÉSR exerce des missions d'inspection, de contrôle, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'appui et de conseil dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports. Elle intervient également dans le domaine de la lecture publique, de la documentation et des bibliothèques.

Ces missions sont diligentées à la demande des ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse et des sports ou effectuées en application du programme d'activité de l'inspection générale. La partie du programme de travail ainsi que les missions portant sur la lecture publique, la documentation et les bibliothèques peuvent également être arrêtées à la demande du ministre chargé de la culture.

L'IGÉSR peut également être sollicitée par le Premier ministre. Elle peut être autorisée par l'un des ministres sous l'autorité desquels elle est placée à effectuer des missions à la demande d'autres ministres, d'organismes publics, de collectivités territoriales ou de leurs groupements, de fondations ou d'associations, d'États étrangers, d'organisations internationales ou de l'Union européenne.

Le chef de l'inspection générale s'entoure d'inspecteurs généraux exerçant les responsabilités particulières de chefs de collège, responsables de mission et chefs de pôle. Cette équipe constitue le comité de direction de l'IGÉSR.

Le chef de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche :

- dirige l'activité du service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. À ce titre, il répartit les missions entre les membres de l'inspection générale et fait connaître aux ministres intéressés les conclusions de leurs travaux. Il peut décider de ne pas transmettre ces conclusions, après avis d'une commission constituée de membres du corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche qu'il désigne ;
- assure la gestion du corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et préside la commission administrative paritaire de ce corps ;
- peut proposer aux ministres, en tant que de besoin, les mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du service ;
- est le garant de l'indépendance et de l'impartialité des travaux des inspecteurs généraux et des inspecteurs de l'éducation, du sport et de la recherche ;
- établit un programme de travail annuel, après consultation des membres mentionnés aux troisième et quatrième alinéas de l'article 3 et des administrations concernées, et le propose aux ministres qui l'arrêtent ;
- Au titre des mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du service qu'il propose aux ministres conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 27 septembre 2019 susvisé, il veille à ce que la composition, les modalités de fonctionnement et le rôle des instances collégiales de l'inspection générale, dont le comité de direction, garantissent la qualité des travaux et le bon déroulement des activités du service. Cette organisation est fixée par arrêté des ministres ;
- Il peut confier à un ou plusieurs membres du service une fonction spécifique : membre du comité de direction, référent thématique, coordination ou animation de la réflexion collective sur un des domaines d'exercice de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, sur les méthodologies des missions, sur les formations des membres du service ou tout autre sujet. Les nominations sont prononcées par décision du chef du service ;
- Il assure la gestion des agents mentionnés à l'article 8 du décret du 9 mars 2022 susvisé nommés à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et des membres du corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche mentionnés à l'article 2 du décret du 27 septembre 2019 susvisé ;
- Il assure, avec l'appui du secrétariat général administratif placé sous son autorité, la gestion des emplois et des moyens de fonctionnement du service, y compris la répartition des emplois entre les groupes fonctionnels constitués conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 9 mars 2022 susvisé ;
- Il s'assure du bon fonctionnement de la mission ministérielle d'audit interne placée auprès de lui conformément à l'article 3 du décret du 24 avril 2012 susvisé et propose la désignation du chef de cette mission aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports ;
- Il coordonne l'exercice des missions d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail mentionnées à l'article 2 du présent décret, en application du décret du 28 mai 1982 susvisé.

IGÉSR

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Caroline PASCAL, cheffe de l'IGESR

Nathalie BURGHELLE, Chargée de mission
01 55 55 85 86

Secrétariat général administratif

Sébastien CHAUVIN,
secrétaire général administratif 530 60

Katia SAUTERET,
Responsable UGARH 531 66

COLLEGES

Expertise disciplinaire et pédagogique

Olivier SIDOKPOHOU 522 14

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Marc FOUCAULT 522 14

Etablissements, territoires et politiques éducatives

Guy WAÏSS 522 14

Jeunesse, sports et vie associative

Patrick LAVAURE 585 46

Bibliothèques, documentation, livre et lecture publique

Philippe MARCEROU 525 40

PÔLES

Coordination des missions

Anne SZYMCZAK 540 46

Coordination interne, GEI, communication

Miriam BÉNAC 540 46

Affaires juridiques et contrôle

Cristelle GILLARD 522 14

Affaires internationales

Sophie TARDY 540 46

Voie professionnelle et apprentissage

David HÉLARD 522 14

Ressources humaines et formation

Patrick LE PIVERT 540 46

MISSIONS SPÉCIFIQUES

Enseignement primaire

Anne SZYMCZAK 540 46

Correspondants académiques

Anne SZYMCZAK
Guy WAÏSS
Patrick LAVAURE 540 46

MISSIONS RATTACHÉES

Mission ministérielle d'audit interne

Magali CLARETON 540 46

Inspection Santé et Sécurité au travail

Laure VILLARROYA-GIRARD
Xavier BOURDONNET 524 70

Direction générale des ressources humaines (D.G.R.H.)

I. – La direction générale des ressources humaines est chargée, au sein des ministères, de la mise en oeuvre des orientations générales de la politique des ressources humaines définies par le ministère chargé de la fonction publique.

La direction générale des ressources humaines est chargée de la gestion des recrutements et des carrières des personnels des ministères, sous réserve des compétences du service de l'action administrative et des moyens pour les personnels d'administration centrale et de la direction de l'encadrement pour les personnels d'encadrement. Elle favorise l'innovation et promeut la modernisation des pratiques professionnelles et le partage des bonnes pratiques. Elle assure la conduite des dispositifs d'accompagnement des personnels des ministères et une fonction d'analyse des métiers et des compétences. Elle apporte son appui aux directions, services et établissements en matière de gestion des ressources humaines.

La direction générale des ressources humaines prépare, en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation, la politique et la gestion prévisionnelle des recrutements des ministères sous réserve des compétences de la direction de l'encadrement. Elle les met en oeuvre en veillant à la cohérence des actions conduites par les autorités académiques et par les établissements publics relevant des ministères.

En relation avec ces directions et sous réserve des compétences de la direction de l'encadrement,, elle définit les orientations relatives à la gestion de carrière de ces personnels, au développement de la mobilité y compris de la mobilité à international, et élabore les projets statutaires et indemnitaires. S'agissant des personnels relevant des organismes de recherche sous tutelle, elle coordonne l'élaboration des projets statutaires et indemnitaires.

En lien avec l'ensemble des directions, elle définit les orientations en matière de diversité, de lutte contre les discriminations, d'égalité professionnelle femmes-hommes, de politique en faveur des personnels en situation de handicap et est chargée de leur mise en oeuvre.

Elle assure, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction des affaires financières, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines sous réserve des compétences de la direction de l'encadrement.

Elle contribue aux politiques contractuelles en apportant son expertise en matière de ressources humaines aux autorités académiques et aux établissements publics relevant des ministères.

II. - La direction générale des ressources humaines coordonne l'ensemble de la politique de formation des ministères, contribuant ainsi à la cohérence des parcours professionnels.

Elle définit la politique de formation initiale des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé et contribue, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, à la définition des orientations générales de la politique de formation initiale des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Dans le cadre du schéma directeur ministériel de la formation continue et dans sa traduction qu'en est le plan national de formation ministériel :

- Elle définit, autant que de besoin avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction des sports, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les orientations de la politique de formation continue des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé;
- Elle concourt, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire, à la définition des orientations générales de la politique de formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
- Elle s'assure de leur mise en oeuvre par les autorités académiques et les établissements de formation.

La direction générale des ressources humaines définit les orientations générales de la politique de formation en matière d'évolution professionnelle pour l'ensemble des personnels.

III. – La direction générale des ressources humaines contribue à la conduite du dialogue social et assure une fonction d'analyse sur les relations sociales.

Elle répartit les contingents d'autorisations spéciales d'absence et de décharges de service entre les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité. Elle assure le secrétariat des comités techniques ministériels et des comités d'hygiène et de sécurité ministériels.

IV - La direction générale des ressources humaines définit les orientations de l'action sociale ministérielle et conduit l'action des ministères en matière de qualité de vie au travail, de conditions de travail, de sécurité et de santé au travail.

V - La direction générale des ressources humaines est chargée de la gestion des questions relatives à la déontologie des agents des ministères.

DGRH
Direction générale des ressources humaines

Boris MELMOUX-EUDE - directeur général **01 55 55 40 00**

Florence DUBO, cheffe de service, adjointe au directeur général **01 55 55 40 20**

Audrey LECOEUR, directrice de cabinet **01 55 55 33 86**

DGRH MC MOASIRH
 Mission de coordination des maîtrises d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
 Jean-François PIERRE 511 81

Chargée de communication
 Marielle LYS 535 53

DGRH UGARH
 Elisabeth DIVET 544 85

Diversité et égalité professionnelle
 Thierry REYNAUD, directeur de projet 530 43

Mission handicap inclusion professionnelle
 Jean-Xavier LICHTLE 548 82

DGRH A
 Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
 Ali FERHI, chef de service, adjoint au directeur général 540 38

DGRH B
 Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
 Marc ESTOURNET, chef de service, adjoint au directeur général 543 00

DGRH C
 Service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé et des bibliothèques
 David HERLICOVIEZ, chef de service, adjoint au directeur général 536 23

DGRH A MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
 Carine CAMEDESCASSE 562 72

DGRH B MMOASIRH - Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
 Jean-Edouard BESSIERE 534 24

DGRH C MMOASIRH
 Mission de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines
 Sylvie BRUN 514 74

DGRH A1
 Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des affaires statutaires, indemnitaires et réglementaires
 Emmanuel DOSSIOS 540 02
 N. 530 57

DGRH A2
 Sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs
CNESER disciplinaire
 Hélène CAPLAT-LANCERY 562 16

DGRH B1
 Sous-direction de la gestion prévisionnelle, de la formation et des affaires statutaires et réglementaires
 Valérie SAIGNE 544 00
 Françoise LOPEZ Adjointe 530 26
 Mathieu GUGLIELMI, adjoint 532 86

DGRH B2
 Sous-direction de la gestion des carrières
 Cécile BOURLIER 547 21
 Dominique VIALLE adjoint 542 83

DGRH C1
 Sous-direction de la gestion prévisionnelle, des affaires statutaires et de l'action sanitaire et sociale
 Maryline GENIEYS 514 50
 Youssef TAHIRI 539 69

DGRH C2
 Sous-direction de la gestion des carrières
 Vincent GOUDET 501 00
 Florence BOISLIVEAU, adjointe 504 85

DGRH D
 Sous-direction du recrutement
 Nadine COLLINEAU 545 00

DGRH F
 Sous-direction de la formation, des parcours professionnels et des relations sociales
 Virginie GOHIN 538 12
 Alexandra ENGELBRECHT

DGRH A1-1
 Département des études et analyses prévisionnelles des ressources humaines
 Bruno REGUIGNE 565 10

DGRH A2-1
 Département du pilotage et de l'expertise auprès des établissements
 Dominique COURBON 564 64

DGRH B1-1
 Bureau de la gestion prévisionnelle, des effectifs et des compétences
 N.

DGRH B2-1
 Bureau des enseignants du 1er degré
 Carole LAUGIER 547 75

DGRH C1-1
 Bureau de la gestion prévisionnelle
 François LAFITTE 535 27

DGRH C2-1
 Bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
 Alexandre CROS 515 40

DGRH D1
 Bureau des affaires générales, réglementaires et des systèmes d'information
 Arnaud LEDUC 545 45

DGRH F1
 Département de la formation, des parcours professionnels et des affaires internationales
 Henri CAZABAN 533 15

DGRH A2-2
 Département de conseil et d'appui aux instances nationales
 Philippe ALCOUFFE 562 44

DGRH B1-2
 Bureau du pilotage de gestion
 Anthony ERNEWEIN 541 49

DGRH B2-2
 Bureau des affectations et des mutations des personnels du 2d degré
 Vincent CIMA 545 50

DGRH C1-2
 Bureau des affaires statutaires et réglementaires
 Nathalie BATESTTI 514 92

DGRH C2-2
 Bureau des personnels ingénieurs, techniques, adm, de recherche et de formation
 Valérie BREUIL 501 44

DGRH D2
 Bureau des moyens et des marchés
 Edouard CLAVIJO 542 56

DGRH F2 Département du droit syndical et de la veille sociale
 Anne LAVAGNE 544 92

DGRH A1-2
 Département des études statutaires, indemnitaires et réglementaires
 Anne BENTKOWSKI 547 91

DGRH A2-3
 Département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé
 Franca COMA 542 52

DGRH B1-3
 Bureau des affaires statutaires et réglementaires
 Henri SALSMANN 546 02

DGRH B2-3
 Bureau de gestion des carrières des personnels du 2d degré
 Claire ENGEL 542 80

DGRH C1-3
 Bureau de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
 Jean-Paul TENANT 501 72

DGRH C2-3
 Bureau des personnels des bibliothèques
 Dominique BELASCAIN 501 49

DGRH D3
 Bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire
 Dominique POTAU 542 03

DGRH F3
 Département de la modernisation et de l'accompagnement des transformations
 Céline HEYRIES 531 87

DGRH B2-4
 Bureau des personnels enseignants du 2d degré hors académie
 Fatima DOUHI 546 20

DGRH C1-4
 Bureau de l'action sociale
 Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI 535 80

DGRH C2-4
 Bureau des personnels techniques et pédagogiques
 Yves BLANCHOT 530 49

DGRH D4
 Bureau des concours enseignants du premier degré et des concours du 2nd degré de sciences, EPS, arts et vie scolaire
 Emmanuel GORIAU 544 51

DGRH B2-5
 Bureau des affaires contentieuses et disciplinaires des 1er et 2nd degrés
 Benoît MARTIN 542 77

DGRH D5
 Bureau des concours des personnels adm, techniques, sociaux et de santé, des biblio, des ITRF et des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN
 Pauline MAINDON 524 95

Secrétariat général
Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF)

L'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est un service à compétence nationale, rattaché au Secrétariat général (SG).

Il est chargé de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement pédagogiques et administratifs, des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des personnels des bibliothèques du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à l'exception de ceux gérés par le service de l'action administrative et des moyens.

S'agissant de l'encadrement supérieur, l'institut est un opérateur de formation qui agit notamment pour le compte de la direction de l'encadrement, placé sous l'autorité du secrétaire général du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Il concourt à des actions de réflexions et d'échanges sur le système français d'enseignement et de formation.

IH2EF

Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

Charles TOROSSIAN, chef de service, directeur de l'IH2EF

Christine GASTAUD, adjointe au directeur

05 49 49 25 50
05 49 49 25 62
fax : 05 49 49 26 99

**Ressources Humaines
Responsable UGARH**

Sylvie BOUTEILLE
Chargée de mission
05 49 49 25 55

**International et
Poitiers capitale de
l'éducation et de la
formation**

Dominique QUERE
Chargé de mission
05 49 49 25 47

Communication

Damien FOUCHE
Chargé de communication
05 49 49 25 36

**Conseiller expert
recherche et
enseignement
supérieur**

N.
05 49 49 25 13

Cellule Valorisation et Communication

IH2EF A

Département des Cycles Métiers

Pierre CAUTY
Chef de département
05 49 49 25 52

Pierre-Emmanuel RAFFI
Adjoint
05 49 49 25 03

IH2EF B

Département de l'Expertise
et des Partenariats

Stéphanie LAFORGE
Cheffe de département
05 49 49 25 08

Nicolas MENAGIER
Adjoint
05 49 49 25 48

**IH2EF C
Secrétariat Général**

Nicolas GENRE, secrétaire général
05 49 49 25 80

IH2EF C1

Bureau des Affaires Financières

Sylvia SEGANTIN,
Cheffe de bureau
05 49 49 25 56

Alexandra AUDEBERT,
adjointe
05 49 49 26 31

IH2EF C2

Cellule de la maintenance
et de la sécurité

Vincent BRUNET
Chef de bureau
05 49 49 25 60

IH2EF SIAN

Bureau des systèmes d'information et
de l'accompagnement numérique

Fabien BONNET
Chef de bureau
05 49 49 25 04

Pôle accueil et gestion des formations

Magali CHEMINADE,
Coordinatrice du pôle
05 49 49 25 25

Direction de l'encadrement (D.E.)

La direction de l'encadrement est chargée de la définition et de la mise en oeuvre de la politique de gestion des ressources humaines des personnels d'encadrement des ministères, notamment des personnels d'encadrement supérieur.

Elle décline la politique relative à l'encadrement définie dans le cadre interministériel et est l'interlocutrice de la direction générale de l'administration et de la fonction publique sur l'ensemble des questions relatives aux personnels d'encadrement.

En lien avec la direction générale des ressources humaines chargée de l'organisation des recrutements par concours et en lien avec les directions de programme, elle définit la politique et la gestion prévisionnelle des recrutements des personnels d'encadrement.

Elle élabore les projets de textes statutaires et indemnitaires relatifs aux personnels d'encadrement et aux emplois fonctionnels.

Elle est chargée de la gestion des emplois fonctionnels et de la gestion individuelle et collective des carrières des personnels d'encadrement. Elle définit les orientations relatives au développement de la mobilité, y compris de la mobilité à l'international.

Elle assure l'accompagnement des parcours de carrière et le suivi personnalisé des personnels de direction, des personnels d'inspection, des administrateurs civils et des personnels d'encadrement administratif en lien avec les autorités académiques et les établissements publics relevant des ministères.

Elle conduit le dialogue social avec les représentants des personnels d'encadrement.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines dédiés aux personnels dont elle est gestionnaire en lien avec la direction générale des ressources humaines.

Elle définit la politique de formation initiale des personnels d'encadrement et, autant que de besoin avec la direction générale des ressources humaines et les directions de programme, les orientations de la politique de formation continue de ces personnels conformément au schéma directeur de la formation continue.

Elle s'assure de la mise en oeuvre de ces orientations par les autorités académiques et les établissements de formation. Elle conçoit et réalise des actions de formation à l'attention des personnels d'encadrement supérieur.

DE
Direction de l'encadrement

Raphaël MULLER – directeur, secrétaire général adjoint

01 55 55 20 85

Valérie BAGLIN-LE GOFF, cheffe de service, adjointe au directeur
Gérard MARIN – chef de service, adjoint au directeur

01 55 55 14 88

01 55 55 23 26

UGARH DE

N.

SERVICE DE LA POLITIQUE DE L'ENCADREMENT SUPERIEUR

Valérie BAGLIN-LE-GOFF, cheffe de service, adjointe au directeur

514 88

SERVICE DE L'ENCADREMENT

Gérard Marin, chef de service, adjoint au directeur

523 26

Mission de l'accompagnement et
de la formation

Sandrine DEPOYANT-DUVAUT
504 36

MMOASIRH

Mission de la maîtrise d'ouvrage des
systèmes d'information des
ressources humaines
Sophie MARINI 511 71

SPES 1

Sous-direction de
l'accompagnement et des parcours
des cadres supérieurs des services
déconcentrés de l'éducation
nationale, de la jeunesse et des
sports

Pierre SEBAN

524 79

SPES 2

Sous-direction de
l'accompagnement et des parcours
des cadres supérieurs de
l'administration centrale et des
opérateurs

Caroline LEMASSON-GERNE 531 19

SE 1

Sous-direction de la
réglementation, de la gestion
prévisionnelle et des emplois
fonctionnels

Fabien STROBEL

513 69

SE 2

Sous-direction des carrières des
personnels d'encadrement

Vincent AUBER

512 90

Audrey GHAZI FAKHR, adjointe

532 21

SE 1-1

Bureau de la réglementation
statutaire et indemnitaire

Anne PEROUA

523 84

SE 2-1

Bureau des personnels de direction
des lycées et collèges

Damien DARFEUILLE

518 55

SE 1-2

Bureau des administrateurs de
l'Etat et des emplois fonctionnels

Emilie CAPREDON

523 56

SE 2-2

Bureau des personnels d'inspection

Sébastien CALLUT

539 86

SE 1-3

Bureau des études de la gestion
prévisionnelle des effectifs et des
compétences et de la formation

Grégory MANJEAN

513 93

Direction des affaires financières (DAF)

I. - La direction des affaires financières est responsable de la fonction financière ministérielle du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

II. - La direction des affaires financières coordonne la préparation des budgets des missions interministérielles « recherche et enseignement supérieur » et « enseignement scolaire ».

Elle définit, en liaison avec le ministère chargé du budget, les règles de paye applicables aux personnels des deux ministères.

Elle assure le suivi des dépenses salariales et des emplois des programmes budgétaires relevant des deux ministères.

Elle contribue à l'expertise technique et financière des projets statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des personnels.

Elle assure l'exercice de la tutelle financière sur les opérateurs du ministère de l'éducation nationale.

Elle est chargée des actes de gestion relatifs aux subventions et aux recettes non fiscales de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Elle analyse le coût des actions menées par les ministères et réalise des études financières.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information budgétaires et financiers des ministères. Elle veille au respect des normes comptables et à la mise en oeuvre de la réglementation financière.

Elle est chargée de l'animation de la fonction financière de l'administration centrale, des services déconcentrés et, conjointement avec les tutelles, des opérateurs.

Elle assure la définition du contrôle interne financier et coordonne sa mise en oeuvre à l'ensemble des services.

Elle met en oeuvre les règles de gestion budgétaire et comptable des établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle fournit une expertise et un appui à la mise en place de ressources financières extrabudgétaires.

III. - La direction des affaires financières est chargée des questions relatives aux pensions pour l'ensemble des personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

IV. - La direction des affaires financières est responsable du programme « enseignement privé du premier et du second degré » arrêté dans les lois de finances. Elle traite des questions relatives aux établissements d'enseignement privés.

DAF BEAG
Bureau des études et des affaires générales
Thomas LEWIN 517 67

DAF CI
Cellule informatique
Rose-Evelyne WOLF 537 91

DAF
Direction des affaires financières
Marine CAMIADE, – directrice
01 55 55 12 30
Emmanuelle WALRAET, cheffe de service, adjointe à la directrice
01 55 55 32 72

DAF UGARH
Zouina KOUATI 528 71

DAF A
Sous-direction du budget des missions « enseignement scolaire » et « sport, jeunesse et vie associative »
Lionel LEYCURAS 561 66
Claire GALY-TANTOUNAT, adjointe

DAF B
Sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur »
Carine BERNARD 585 52
Samuel BRUNET, adjoint 560 64

DAF C
Sous-direction de l'expertise statutaire, de la masse salariale, des emplois et des rémunérations
Marjorie SOUFFLET CARPENTIER 521 02
Pierra MERY, adjointe 524 52

DAF D
Sous-direction de l'enseignement privé
N.
Michel BLANC, adjoint 532 99

DAF E
Service des retraites de l'éducation nationale
Michel MAUGER 02 40 62 71 04

DAF DCISIF
Département du contrôle interne et des systèmes d'information financière
Géraldine LOMBARD 521 61

DAF A1
Bureau du budget des missions « enseignement scolaire » et « sport, jeunesse et vie associative »
Romain IZOIRD 533 20

DAF B1
Bureau du budget de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur »
Olivier SALERNO 585 67

DAF C1
Bureau de l'expertise statutaire et indemnitaire
Véronique CADET 512 80

DAF D1
Bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
Carine de KERGROHEN 537 88

DAF E1
Département des systèmes d'information, de la qualité des comptes et de la logistique
Daniel GUENNEUGUES 02 40 62 71 75

DAF A2
Bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire
Liliane COLAS 532 92

DAF B2
Bureau des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
Marion MOULIN 566 77

DAF C2
Bureau de la masse salariale et du suivi du plafond d'emplois
Cyril COURTIAT 531 64

DAF D2
Bureau du budget, de la performance et du dialogue de gestion
François CORGET 516 85

DAF E2
Département des retraites et des cotisations
Séverine IMOBERDORF 02 40 62 72 32

DAF A3
Bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLE
Sébastien JOUANNIC 537 60

DAF B3
Bureau de la comptabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche, centre de services partagés subventions et recettes
Philippe CARBONI 567 05

DAF C3
Bureau des rémunérations
Fabrice TROUVE 532 70

DAF D3
Bureau du droit des établissements d'enseignement privés et des affaires générales
Hélène BESNIER 521 81

Direction des affaires juridiques (DAJ)

La direction des affaires juridiques exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements. A ce titre, elle est consultée sur les projets de textes législatifs ou réglementaires préparés par les directions générales et les autres directions et assure le suivi des procédures d'adoption de ces textes. Elle est responsable de la codification des textes législatifs et réglementaires.

Elle représente les ministres devant les juridictions dans les instances ne relevant pas du contentieux des pensions ou de la compétence des services déconcentrés.

Elle assure la diffusion des compétences et connaissances juridiques auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics sous la tutelle des ministres.

Elle assure le secrétariat du conseil supérieur de l'éducation.

DAJ PCRM
Pôle de coordination des ressources
et des moyens

Gabriel BALLIF

529 13

DAJ PCRM-CIDJ

Centre d'information et de
documentation juridique

Frédérique VERGNES

510 03

DAJ PCRM-UGARH

Patrick DEMORGNY

510 45

DAJ
Direction des affaires juridiques

Guillaume ODINET – Directeur, délégué à la protection des données

01 55 55 14 82

Fabrice BRETÉCHÉ, chef de service, adjoint au directeur

Julius COIFFAIT, chargé de mission

01 55 55 39 05

DAJ MICOD

Mission de codification

Marie-Cécile LAGUETTE-IGAENR

506 17

DAJ A

Sous-direction des affaires juridiques de
l'enseignement scolaire, de la jeunesse et
des sports

Victor LESPINARD

518 37

Lisa DANO, adjointe

515 11

DAJ B

Sous-direction des affaires juridiques de
l'enseignement supérieur et de la recherche

Samira TAHIRI

50 250

Eric DONNART, adjoint

502 68

DAJ A1

Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux établissements et à la vie scolaire

Clémence PAILLET-AUGEY

518 38

DAJ B1

Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux établissements d'enseignement
supérieur et de recherche et à la vie universitaire

Julien HEE

502 53

DAJ A2

Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux personnels enseignants titulaires

Pauline OZENNE

537 06

DAJ B2

Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux personnels de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Cédric BENOIT

502 62

DAJ A3

Bureau de la protection des données
et de l'information publique

Stéphanie FRAIN, adjointe au délégué à la
protection des données

538 75

DAJ A4

Bureau des questions juridiques relatives à la
jeunesse, aux sports et aux personnels

Chloé HOMBOURGER

538 47

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

I. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance exerce ses compétences d'évaluation et de mesure de la performance dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Elle contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère de l'éducation nationale.

II. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance est chargée de la conception, de la gestion et de l'exploitation du système d'information statistique en matière d'enseignement. Elle a la responsabilité des répertoires et nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Elle exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale. Elle garantit la qualité de la production statistique.

III. - Par sa fonction d'expertise et de conseil, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance assure la cohérence et la qualité de la mesure de la performance du système éducatif aux niveaux national et territorial.

Elle conçoit et met à disposition de l'ensemble des acteurs du système éducatif des outils d'aide à l'évaluation, au pilotage et à la décision.

Elle élabore des prévisions à court et moyen termes et contribue aux travaux de prospective nationale et territoriale en matière d'éducation et de formation.

IV. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance rend compte de l'état du système de formation et d'éducation au moyen d'études qu'elle mène et de recherches qu'elle engage avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche.

Par la diffusion de l'ensemble de ses travaux et productions, elle contribue à éclairer le débat public sur l'éducation et la formation.

En liaison avec le ministère chargé de la recherche, elle contribue à orienter la politique de la recherche en matière d'éducation et de formation et concourt au développement de ses travaux et à la valorisation de ses résultats.

Elle participe pour le ministère de l'éducation nationale aux projets européens ou internationaux destinés à comparer les performances et les modes de fonctionnement des différents systèmes éducatifs.

Pour les questions intéressant à la fois l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, elle apporte son concours à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et réciproquement.

DEPP

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Magda TOMASINI – directrice

01 55 55 77 00
fax : 577 13

Jean-Michel QUENET, chef de service, adjoint à la directrice

01 55 55 77 12

Pascal ANDRE, responsable de l'animation du réseau DEPP-SSA

01 55 55 24 89

DEPP MIREI

Mission aux relations européennes et
internationales
Robert RAKOCEVIC 567 63

Département des ressources humaines et financières

Cynthia SZELONG, cheffe du département
570 58

DEPP A

Sous-direction des statistiques et des
synthèses

Nathalie CARON 572 10
Erwan COUBRUN, adjoint 529 67

DEPP B

Sous-direction des évaluations et de la
performance scolaire

Thierry ROCHER 577 14
578 23

DEPP C

Pôle de la qualité et des services
statistiques d'appui

Johara KHELIF 521 22

DEPP A1

Bureau des études statistiques sur la
formation des adultes, l'apprentissage et
l'insertion des jeunes

Aurore DOMPS 572 67

DEPP B1

Bureau de l'appui à l'évaluation des politiques
publiques et de soutien à la recherche

Axelle CHARPENTIER

DEPP DVE

Département de la valorisation et de l'édition

Souphaphone DOUANGDARA 576 31

DEPP A2

Bureau des études statistiques
sur les élèves

Laurence DAUPHIN

DEPP B2-1

Bureau de la conception et du pilotage des
évaluations des élèves

Sandra ANDREU 578 23

DEPP CISAD

Centre de l'informatique statistique et de l'aide
à la décision

Jean-François PEREZ 572 25

DEPP A3

Bureau du compte de l'éducation

Sylvie ROUSSEAU 574 49

DEPP B2-2

Bureau des études statistiques et
psychométriques sur les évaluations des élèves

Ronan VOURC'H 524 11

DEPP QVD

Bureau de la qualité et de la valorisation des
données

N. 561 94

DEPP A4

Bureau des nomenclatures et répertoires

Christian BUREL 571 29

DEPP B3

Bureau des études sur les établissements et
l'éducation prioritaire

Marine GUILLERM 577 38

DEPP A5

Bureau des études statistiques sur les
personnels

Guillemette BUISSON 571 30

DEPP B4

Bureau des études sur les pratiques
enseignantes

Christelle RAFFAELLI 577 46

Délégation générale au service national universel (DGSNU)

La délégation générale au service national universel assure la mise en œuvre du service national universel. A ce titre, elle en définit le cadre réglementaire et en assure le pilotage et la coordination.

Elle est également chargée de préparer l'extension du service national universel. A ce titre, elle définit et pilote, le cas échéant, les expérimentations susceptibles d'être mises en place.

Elle définit les conditions de mise en œuvre, en lien et avec le concours des services des différents ministères concernés, de séjours de cohésion, dont elle élabore le contenu et prépare les modalités opérationnelles de déploiement.

Elle contribue à l'organisation de la phase d'engagement volontaire des jeunes.

Elle assure le lien avec les partenaires associatifs et institutionnels de niveau national.

DG SNU

Délégation générale au service national universel

Corinne ORZECHOWSKI, déléguée générale

Guylène MOUQUET-BURTIN, cheffe de service, déléguée générale adjointe

Jean-Michel FIETIER, directeur de cabinet

Sous-direction du pilotage des parcours et de l'évaluation

Franck THENARD-DUVIVIER, par intérim

Bureau du parcours éducatifs et des
contenus pédagogiques

Gaëtan DERMIGNY

Bureau du parcours et de l'engagement des
jeunes

Sophie MARTINET

Sous-direction du pilotage des ressources et des moyens

Julien BASSO, par intérim

Bureau de la logistique

Christelle BIGNON

Bureau du budget et des ressources humaines

N.

Délégation à la communication (DELCOM)

La délégation à la communication élabore la politique d'information et de communication interne et externe des ministères et coordonne sa mise en œuvre aux niveaux central et déconcentré.

DELCOM
Délégation à la communication

Laure-Aurélia GUILLOU, déléguée

01 55 55 06 59
fax : 507 29

N. adjoint à la déléguée chargée de l'éducation nationale

Olivier COSTES, adjoint à la déléguée chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

01 55 55 90 01

Gilles DEVISY, adjoint à la déléguée chargé de la communication interne et de la communication numérique

01 55 55 18 32

DELCOM UGARH

Céline LE MAO 514 06

DELCOM JS

Bureau de la communication pour la jeunesse et les sports

Maria BREIDY

01 40 45 92 94

DELCOM 1

Bureau de la communication pour l'enseignement supérieur et la recherche

Fabien MUSITELLI

590 05

DELCOM 2

Bureau de la veille et des études

Jacques AMSELLEM

514 60

DELCOM 3

Bureau de presse

Agnès LONGUEVILLE

517 10

DELCOM 4

Bureau du Web

Valérie KLEIN

504 40

DELCOM 5

Bureau de l'animation de la communication interne et des réseaux

Anne DEMANGEOT

517 83

DELCOM 6

Bureau de la création graphique et de la production multimédia

Sophie VALCKE

534 50

DELCOM 7

Bureau des campagnes, des événements et des partenariats

Maud RICHARDOT

521 34

DELCOM – 110 rue de Grenelle, 75007 PARIS
DELCOM Adjoint chargé de l'ESR et DELCOM 1 –
1 rue Descartes, 75005 PARIS
DELCOM JS – 95 avenue de France 75013 PARIS

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC)

La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération coordonne les politiques européenne, internationale et de coopération relevant de la compétence du ministre chargé de l'éducation nationale . Elle contribue à l'ouverture internationale du système éducatif français et, à sa valorisation à l'extérieur des frontières.

Elle coordonne la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les directions concernées et les opérateurs du ministère chargé de l'éducation nationale.

Elle assure, en lien avec la direction des affaires financières, la tutelle du centre international d'études pédagogiques.

Elle coordonne le suivi de l'enseignement français à l'étranger.

Elle coordonne le développement des liens, des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires étrangers. A cette fin, elle contribue à la préparation des accords bilatéraux ainsi qu'à l'élaboration des projets conduits dans le cadre des organisations européennes ou internationales compétentes.

Elle contribue à préparer les positions du ministre chargé de l'éducation nationale et assure sa représentation, en accord avec les directions concernées dans les instances et rencontres européennes et internationales.

Elle coordonne, dans le cadre des orientations données par le ministre chargé de l'éducation nationale, l'élaboration des axes d'une stratégie européenne et internationale en matière d'enseignement scolaire, en concertation avec les directions et services du ministère chargé de l'éducation nationale et des établissements publics qui lui sont rattachés. Elle contribue à la mise en œuvre et assure le suivi de cette stratégie, notamment dans le cadre des instances interministérielles.

Elle assure la liaison avec les partenaires étrangers en ce qui concerne les dispositifs d'enseignement international.

Elle appuie et coordonne les services déconcentrés dans le domaine des relations européennes et internationales. Elle rassemble et synthétise, en coordination avec les directions du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, des analyses et des informations sur les systèmes éducatifs étrangers et la dimension internationale des politiques d'éducation et de formation.

En concertation avec les directions générales concernées, la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération coordonne, en qualité d'autorité nationale, la négociation, la mise en œuvre et le suivi du programme Erasmus + Education-Formation. En vue de la préparation des comités de l'éducation, des comités des représentants permanents et des conseils des ministres de l'Union européenne, elle coordonne également les positions des directions générales concernées, dans le champ scolaire et universitaire, sur les initiatives transversales qui leur sont communes.

Conseiller, dossiers transversaux et attractivité de l'offre scolaire internationale
N. 573 15

Chargée de mission -
Cheffe de la délégation française pour les écoles européennes

Catherine CHAZEAU-GUIBERT 567 15

DREIC
Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération

Nathalie NIKITENKO - cheffe de service déléguée

01 55 55 75 30

DREIC UGARH
Isabelle DOUSSOT 573 45

Conseiller, responsable de la communication, de l'organisation événementielle et de la communication avec le réseau de DRAREIC/DAREIC
Didier DEON 578 16

DREIC A

Sous-direction des relations internationales

Nicolas MARQUES 508 18

DREIC B

Sous-direction des affaires européennes et multilatérales

Patricia JANISSIN 508 80

DREIC DIVSS

Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire

Emmanuel DE TOURNEMIRE 573 39

DREIC A1

Département Afrique, Asie, Océanie et Francophonie

Dominique BORDES 504 17

DREIC B1

Département de l'Union européenne et des organisations multilatérales

Chirine ANVAR 565 52

DREIC DVCIAF

Département veille, comparaisons internationales et affaires financières

Lore NAZAROWSKI 535 92

DREIC A2

Département Amériques, Caraïbes et Moyen-Orient

N. 520 16

DREIC B2

Département Europe, Russie, Caucase, Pays d'Asie centrale et Turquie

Florentine PETIT 508 89

Service de l'action administrative et des moyens (SAAM)

I. - Le service de l'action administrative et des moyens assure la gestion administrative, logistique et financière de l'administration centrale.

Il réalise pour l'ensemble des personnels de l'administration centrale les prévisions relatives à la masse salariale dont il assure le pilotage et la gestion. Il a compétence en matière de gestion des emplois et des personnels, à l'exception des personnels d'encadrement supérieur et de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Il définit et conduit, en relation avec la direction générale des ressources humaines, la direction de l'encadrement et la direction des affaires financières, la politique des ressources humaines des personnels qu'il gère.

Il élabore et met en œuvre la politique immobilière et la politique d'achat des ministères.

Il met en œuvre les procédures de commande publique et assure l'exécution des dépenses, hors subventions, pour le compte des services prescripteurs de l'administration centrale.

Il développe, en relation avec la direction des affaires financières, le contrôle de gestion. Il anime les procédures d'évaluation et de recherche de la performance.

Il assure le secrétariat du comité technique d'administration centrale.

Il met en œuvre la politique d'archivage des ministères.

Il peut réaliser la gestion de la paie pour d'autres services par convention de gestion.

II. - Le service de l'action administrative et des moyens contribue à la préparation du programme budgétaire de soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale et au contrôle de son exécution.

Il répartit les crédits qu'il gère au titre de ce programme entre les services déconcentrés.

Bureau des ressources humaines et des affaires générales
Jeanne POLI 532 80

SAAM
Cellule communication
Anne-Sophie BLAISE 529 07

SAAM
Service de l'action administrative et des moyens
Thierry BERGEONNEAU - chef de service **01 55 55 32 00**

SAAM MCSPD
Mission centre de services partagés dépenses
Laurent RIESSER
525 88

SAAM MAPC
Mission des archives et du patrimoine culturel
Cyprien HENRY
500 58

SAAM A
Sous-direction des ressources humaines pour l'administration centrale
Véronique GRIS 515 98
Sébastien CLAUSENER, adjoint 504 06
Richard AUDEBRAND-MAURICE
Chef de projet plan managérial 52622

SAAM B
Sous-direction des achats
N.

SAAM C
Sous-direction du pilotage et du dialogue de gestion
Thomas LEPAGE 521 87

SAAM D
Sous-direction de l'environnement de travail et du patrimoine immobilier de l'administration centrale
Nicolas ROUSSEAU 528 61
Anne-Laure FORET, adjointe 528 29

SAAM A MCMPP
Mission de conseil en mobilité et parcours professionnels
Pascale THIBAUT 581 15

SAAM A MMCSIRH
Mission de modernisation et de coordination des systèmes d'information des ressources humaines
Sophie DREUX 514 13

SAAM B1
Bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats
Valérie ORTELLS 513 83

SAAM C MTE
Mission transition écologique
Pascal MAROTO

SAAM D MSIGP
Mission stratégie immobilière et grands projets
Dominique JÉGO 51769

SAAM A1
Bureau des conditions de vie au travail et des politiques et relations sociales
Nadine MIALI 511 20

SAAM B2
Bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs
Myriam AZOULAY-TROJMAN 527 82

SAAM C1
Département du budget et du dialogue de gestion
Jacques DE SURREL 511 76

SAAM D1
Bureau budgétaire et financier
Marylène IANNASCOLI 514 89

SAAM A2
Bureau de gestion statutaire et des rémunérations
Carole BRIEZ 517 24

SAAM B3
Bureau de la performance et du contrôle de gestion des achats
Laure ARNAL 524 94

SAAM C3
Département de l'action patrimoniale
Anne HOUIX 511 94

SAAM D2
Bureau des services généraux
Jean-Christophe LEFEBVRE 515 04

SAAM A3
Bureau de la formation
Mélanie QUILLARD 524 23

SAAM D3
Bureau de la sûreté, de la sécurité et de l'accueil
Gilles ADDE 516 81

SAAM A4
Bureau des politiques de recrutement et de la GPEEC
Gina FONTAINE 523 49

SAAM D5
Bureau de la logistique et des affaires immobilières
Dominique RUDELLE 564 16

SAAM A5
Bureau de gestion adm et des rémunérations des personnels de la jeunesse, des sports et de la vie associative
N. 525 51

SAAM A1/A4 – 97 rue de Grenelle, 75007 PARIS
SAAM A/A2 – 99 rue de Grenelle, 75007 PARIS
SAAM A3 / SAAM Achats – 61-65 rue Dutot, 75015 PARIS
SAAM A5 – 103 rue de Grenelle 75007 PARIS
SAAM MSIGP – 1 rue Descartes 75005 PARIS
SAAM MAPC – 99 rue de Grenelle, 75007 PARIS
SAAM MCSPD – 95 avenue de France 75013 PARIS

Direction générale de l'enseignement scolaire (D.G.E.S.C.O)

I.- La direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique pédagogique et éducative et assure la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

Elle définit le cadre des actions de formation professionnelle continue destinées aux adultes, organisées dans les établissements du second degré.

Elle est chargée des questions pédagogiques relatives aux établissements d'enseignement scolaire privés.

Elle assure la conduite de la politique d'orientation et d'affectation des élèves et accompagne les services académiques et les établissements scolaires pour sa mise en œuvre. En lien avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, elle veille à la continuité des parcours de formation du lycée vers l'enseignement supérieur.

Elle concourt au développement des relations entre l'éducation nationale et les acteurs économiques et professionnels.

Elle élabore la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement des écoles et des établissements du second degré.

Elle définit la politique en matière de vie scolaire et d'action sanitaire et sociale en faveur des élèves. Elle anime la politique de prévention des violences en milieu scolaire.

Elle anime la politique de lutte contre toutes les formes de discrimination et concourt à l'amélioration du climat scolaire dans les établissements.

Elle favorise le développement de l'innovation et des expérimentations en milieu scolaire. Elle concourt à la diffusion des résultats de la recherche en éducation dans les établissements.

Elle est responsable de l'action artistique, culturelle et sportive en milieu scolaire.

En liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle contribue à la définition des objectifs de la politique de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et fixe les orientations générales de la politique de formation initiale et continue de ces personnels en matière de politique éducative. Elle concourt, avec la direction de l'encadrement et la direction générale des ressources humaines, à la définition de la politique de formation des personnels d'encadrement et des personnels sociaux et de santé.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dans les domaines relevant de ses compétences.

Elle définit et anime la politique de scolarisation des élèves présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé. Elle définit et anime la politique d'éducation prioritaire et celle relative aux territoires exposés à des difficultés sociales ou géographiques spécifiques. Elle en évalue la mise en œuvre.

Elle définit le cadre du partenariat avec les associations éducatives qui prolongent l'action de l'enseignement public et attribue les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Elle contribue à l'action européenne et internationale relative à l'enseignement scolaire, en liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération et fixe le cadre pédagogique des enseignements internationaux.

Elle assure, en lien avec la direction des affaires financières, la tutelle du réseau Canopé, du Centre national d'enseignement à distance et de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions.

II. - La direction générale de l'enseignement scolaire est responsable des programmes budgétaires relatifs à l'enseignement scolaire public du premier degré, à l'enseignement scolaire public du second degré et à la vie de l'élève arrêtés dans les lois de finances.

Elle fixe aux autorités académiques leurs objectifs dans le champ de ces missions et évalue leurs résultats.

Elle alloue aux autorités académiques les moyens en crédits et en emplois destinés aux écoles et aux établissements publics du second degré.

DGESCO MEAC
Mission éducation artistique et culturelle
Manuel BROSSÉ 508 98

DGESCO
Direction générale de l'enseignement scolaire
fax : 538 54
01 55 55 12 70
Edouard GEFFRAY - directeur général
Bérénice HARTMANN, chargée de mission
01 55 55 18 75

DGESCO
Département des ressources humaines et des affaires générales
Sophie MARION,
responsable UGARH 536 04

DNE - Direction du numérique pour l'éducation (commun SG)
Audran LE BARON, directeur **01 55 55 32 41 / 01 55 55 11 98**

DGESCO A
Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Rachel Marie PRADEILLES-DUVAL, cheffe de service, adjointe au directeur général **534 95**

DGESCO A MPE
Mission du pilotage des examens
N. 513 38

DGESCO A1
Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires
Matthieu LAHAYE 510 32
Marjorie KOUBI, adjointe 502 28

DGESCO A2
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle
Adeline CROYERE 537 31
Brigitte TROCME, adjointe 578 19

DGESCO A1-1
Bureau des écoles maternelles et élémentaires
Marion MALLET-PETIOT 536 86

DGESCO A2 MEEC
Mission éducation économie et campus
Matthieu MERCIERCA 514 29

CEFPEP
Karine FROMENT 504 71

DGESCO A1-2
Bureau des collèges
Sofia NOGUEIRA 513 86

DGESCO A2-1
Bureau des lycées généraux et technologiques
Agnès POUSSIN 539 63

DGESCO A1-3
Bureau de l'école inclusive
Sébastien MOUNIE 510 80

DGESCO A2-2
Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
Sébastien BEGEY 532 20

DGESCO A1-4
Bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire
Philippe LEBRETON 506 15

DGESCO A2-3
Bureau des diplômes professionnels
N. 535 56

DGESCO B
Service du budget et des politiques éducatives territoriales
Christophe GEHIN, chef de service, adjoint au directeur général **535 52**

DGESCO B1
Sous-direction des programmes budgétaires
N.

DGESCO B2
Sous-direction de la performance et des politiques éducatives territoriales
Bruno CHIOCCHIA 513 47

DGESCO B1-1
Bureau du programme « enseignement scolaire public du premier degré »
Catherine CHABANNE 530 80

DGESCO B2 MPEOM
Mission des politiques éducatives d'outre mer
Frédérique CHARBONNIERAS 519 40

DGESCO B1-2
Bureau du programme « enseignement scolaire public du second degré »
Hervé LESNARD 511 77

DGESCO B2-1
Bureau des stratégies et performances des académies
Yves BEAUVOIS 522 34

DGESCO B1-3
Bureau du programme « vie de l'élève »
Cécile GOUJON 512 61

DGESCO B2-2
Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information
Nicolas SOLIGNY 536 38

DGESCO B2-3
Bureau de l'éducation prioritaire et des territoires
Vincent PHILIPPE 530 63

DGESCO B12
Bureau de l'aide au pilotage et de la synthèse budgétaire
Frédéric SPRYWA 538 64

DGESCO C
Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Jean HUBAC, chef de service, adjoint au directeur général **537 48**

DGESCO C1
Sous-direction de l'innovation, de la formation et des ressources
Sandrine BODIN 516 70

DGESCO C2
Sous-direction de l'action éducative
Marc PELLETIER 537 29
Stéphanie GUTIERREZ, adjointe 534 89

DGESCO C1-1
Bureau de l'innovation pédagogique
Cécile PACCHIANA-ROSSI 510 42

DGESCO C2-PRAP
Pôle relations avec les associations et partenariats
Barbara BAZOLY 520 84

DGESCO C1-2
Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation
Vincent AUDEBERT 536 71

DGESCO C2-DNVL
Délégué national à la vie lycéenne
Michel BALLOUARD 509 34

DGESCO C1-3
Bureau des contenus pédagogiques et des langues
Laurent BERGEZ 522 80

DGESCO C2-1
Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations
Judith KLEIN 530 18

DGESCO C1-4
Bureau de la diffusion et de l'information
Véronique FOUQUAT 518 22

DGESCO C2-2
Bureau de la santé et de l'action sociale
Claire BEY 538 70

DGESCO C2-3
Bureau de la réglementation et de la vie des établissements
Laurent BEAUDOUX 511 54

DGESCO C2-MPVMS
Mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire
Biagio ABATE 512 92

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'engagement, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Elle contribue à la coordination des actions interministérielles concernant la jeunesse et la vie associative. Elle assure le secrétariat permanent du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse et celui du Haut conseil de la vie associative.

Elle anime et coordonne l'action des services déconcentrés en matière de jeunesse et d'éducation populaire. Elle définit les orientations dans lesquelles s'inscrivent les actions conduites dans ces domaines par les établissements et opérateurs qui relèvent du ministère en charge de la jeunesse et dont elle assure la tutelle.

Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de développement de la vie associative. Elle soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle contribue à assurer la protection des mineurs pendant leur temps de vacances et de loisirs. A cette fin, elle élabore la réglementation concernant leur accueil hors du domicile parental et veille à son application. Elle appuie le développement des politiques éducatives locales, soutient les actions visant à accroître la qualité éducative des accueils et les liens entre éducation formelle et non formelle. Elle analyse, en liaison avec la direction des sports, les compétences et les qualifications nécessaires à l'encadrement des mineurs qui y sont accueillis. Elle détermine les orientations applicables dans ce domaine au plan national. Elle élabore la réglementation relative aux diplômes et aux formations à visée non professionnelle, dans le champ de l'animation. Elle veille à son application.

Elle définit les conditions d'encadrement et de pratique des activités physiques dans les accueils collectifs de mineurs conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles.

Elle assure le suivi des actions d'information destinées aux jeunes, relatives à leur vie quotidienne et à leurs droits et devoirs. Elle favorise l'expression des jeunes et soutient les structures de participation et de dialogue qui leur sont ouvertes. Elle soutient la prise d'initiatives et l'engagement des jeunes.

Elle assure l'animation générale du fonds d'expérimentation pour la jeunesse créé par l'[article 25 de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Elle assure le secrétariat du conseil scientifique et du conseil de gestion de ce fonds.

Elle concourt à la mise en œuvre des politiques visant à prévenir les comportements qui entraînent des risques pour la santé et soutient les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

Elle contribue au développement des programmes d'action européens et internationaux en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle assure une veille juridique et technique sur la réglementation des formations aux métiers de l'animation et de la vie associative, en liaison avec la direction des sports.

En matière de vie associative, elle élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la vie associative.

Elle assure le suivi et la gestion du Fonds pour le développement de la vie associative.

Elle assure la promotion et le développement de toutes les formes d'engagement associatif (bénévolat, volontariat, mécénat de compétences).

Elle participe à l'élaboration de la réglementation liée à la vie associative.

Elle exerce une fonction d'expertise de la vie associative auprès des autres administrations et coordonne les actions interministérielles conduites dans ce domaine.

Elle définit le cadre juridique du service civique et veille, avec l'appui de l'agence du service civique au déploiement de ce programme.

Elle assure la mise en œuvre du service national universel. A ce titre, elle en définit le cadre réglementaire et en assure le pilotage et la coordination.

Elle coordonne, pour le compte de l'autorité nationale de gestion de la réserve civique, la mise en œuvre de la réserve par les autorités territoriales de gestion.

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative conduit les études et détermine les procédures d'observation, de collecte de données et d'informations statistiques permettant de prendre en compte les données actuelles et les évolutions en matière de vie associative, de jeunesse, d'éducation populaire et de sport, notamment en termes d'impact sur l'économie. A ce titre, elle est responsable des bases de données et d'informations statistiques relatives à la vie associative, ainsi qu'aux filières de l'animation et du sport.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dans les domaines relevant de ses compétences.

En liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle contribue à la définition des objectifs de la politique de recrutement des personnels techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports.

Elle contribue, autant que de besoin avec la direction générale des ressources humaines à la définition des orientations de la politique de formation continue des personnels techniques et pédagogiques et, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction de l'encadrement à la politique de formation continue des personnels d'encadrement.

Elle est responsable du programme budgétaire relatif à la jeunesse et à la vie associative et à ce titre, alloue les moyens en crédits et le cas échéant, en emplois aux services déconcentrés ainsi qu'aux opérateurs et établissements relevant de son champ.

Haut Conseil à la vie associative

Anaïs LUNET
Secrétaire générale
01 40 45 92 77

Conseil d'orientation pour la jeunesse

Pierre MONTAUDON,
Secrétaire général
01 40 45 93 48

DJEPVA

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Thibaut DE SAINT POL, directeur

01 40 45 94 02

Yves BOERO, chef de service, adjoint au directeur

01 40 45 95 23

INJEP

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Augustin VICARD, directeur, chef du service statistique ministériel
01 70 98 94 10

Malika KACIMI, chargée de mission
01 40 45 93 66

MEDES

Mission Enquêtes, Données et Etudes statistiques
Service statistique ministériel

Amélie MAUROUX 01 40 45 94 33

MER

Mission Etudes et Recherches

Joaquim TIMOTEO 01 70 98 94 23

MVD

Mission Valorisation Diffusion

Katy BOUSQUET 01 70 98 94 36

DOC et CR

Mission Documentation

Isabelle FIEVET 01 70 98 94 11

MEEPP

Mission Expérimentation et évaluation des politiques publiques

Olivier COSNEFROY 01 40 45 93 05

SD 1

Sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative

Christophe CASTELL
01 40 45 91 13

SD 2

Sous-direction de l'éducation populaire

Mathilde GOUGET
01 40 45 90 79

Marc ENGEL, chargé de mission
01 40 45 92 35

Pôle numérique, innovation et relations aux usagers

Mission des services numériques
Jean-François MORITZ
01 40 45 96 46

Mission valorisation et productions digitales
Christel LAFON
01 40 45 96 46

Start-up d'Etat Engagement

Start-up d'Etat Data-subvention

Mission des ressources humaines et des finances

Olivier BLANCHARD
01 40 45 95 44

Bureau des ressources humaines

Stéphanie GASPARINI
01 55 55 96 00

Bureau des affaires financières

Christelle KETE
01 40 45 96 57

SD1A

Bureau des politiques de jeunesse

Pierre MONTAUDON
01 40 45 93 48

SD2A

Bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales

Benoit COQUILLE
01 40 45 93 42

SD1B

Bureau du développement de la vie associative

Charles-Aymeric CAFFIN
01 40 45 99 64

SD2B

Bureau du partenariat associatif jeunesse et éducation populaire

Mélanie ROZES
01 40 45 95 04

SD1C

Bureau des relations internationales

Séverine ORIGNY-FLEISHMAN
01 40 45 99 54

SD2C

Bureau de l'animation territoriale

William VERRIER-KUZNIAK
01 40 45 93 68

Direction du numérique pour l'éducation (DNE)

La direction du numérique pour l'éducation est une direction commune au secrétariat général et à la direction générale de l'enseignement scolaire.

La direction du numérique pour l'éducation a pour mission l'impulsion et l'accompagnement de la transformation numérique du système éducatif, au bénéfice de la communauté éducative comme des agents.

Elle intervient au profit de l'ensemble du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le périmètre des systèmes d'information à l'exception de ceux relevant de la zone fonctionnelle des ressources humaines du ministère.

Elle définit la politique de développement du service public du numérique éducatif. Elle en assure le déploiement et la valorisation.

Elle coordonne les actions du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en matière de systèmes d'information, de développement de services numériques et d'innovation numérique, de développement de la culture numérique ainsi que de gestion des compétences numériques. A ce titre, elle représente le ministère auprès des structures interministérielles chargées du numérique et des systèmes d'information et de communication, sur le périmètre de ses attributions.

Elle coordonne le volet numérique de l'activité des opérateurs de l'enseignement scolaire, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale des ressources humaines et la direction des affaires financières, et définit les orientations stratégiques dans ce domaine.

Elle prépare les orientations stratégiques et les éléments de programmation en matière de numérique pour l'éducation. Elle conduit la politique partenariale avec les acteurs publics et privés de la filière numérique.

Sans préjudice des compétences de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance en matière de données statistiques, elle coordonne les actions en matière d'inventaire, de gouvernance, de production, de circulation et d'exploitation des données.

Pour le ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, elle assure, sur le périmètre de ses attributions, le cadrage opérationnel, technique et juridique des projets numériques et pilote les relations avec les partenaires concernés.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage, la mise en œuvre et la maintenance de l'infrastructure technique adaptée à ces projets. Elle conçoit, met en œuvre et assure la maintenance des systèmes d'information et de communication relevant de ses attributions.

Elle élabore, en lien avec les maîtrises d'ouvrage, le schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications et conduit sa mise en œuvre opérationnelle.

Elle assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques et numériques relevant de ses attributions et en propose la programmation budgétaire et à ce titre, elle a autorité fonctionnelle sur les équipes informatiques nationales implantées dans certaines académies.

Elle assure une mission de contrôle de gestion dans le domaine du numérique pour l'éducation.

Pour le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, la direction du numérique pour l'éducation participe, avec les directions en charge de la maîtrise d'ouvrage, à l'élaboration du schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications. Elle peut assurer la maîtrise d'œuvre de projets et la maintenance des infrastructures techniques définis dans ce cadre.

DNE DSP
Département de la stratégie
et des partenariats
Stéphane TRAINEL 517 51

**Administrateur ministériel
des données**
Philippe AJUELOS 599 34

DNE
Direction du numérique pour l'éducation
Audran LE BARON – directeur 01 55 55 11 98
François WOLF, chef de service, adjoint au directeur 01 55 55 14 96
Catherine GRAZIANI, 01 55 55 13 01
Conseillère-experte affaires générales et projets de direction

DNE TN
Sous direction
de la transformation
numérique
Florence BIOT 53324
Thierry LAFAYE, adjoint 50178

DNE TN 1
Bureau de l'accompagnement
des politiques publiques
numériques pour l'éducation
et de la formation
Rozenn DAGORN 52936

DNE TN 2
Bureau du soutien
à l'innovation numérique
et à la recherche appliquée
Axel JEAN 51153

DNE TN 3
Bureau de l'accompagnement
des usages et de l'expérience
utilisateur
Patrick ARCELUZ 581 23

DNE TN 4
Bureau de l'appui
à la conduite
des projets numériques
Gaëlle BERTHET 538 67

DNE SN
Sous-direction des services
numériques
Agnès DUWER 577 80
Ludovic CAVALIER, adjoint 521 09

DNE SN 1
Bureau des services et outils
numériques pour l'éducation
Marie DEROIDE 578 95

DNE SN 2
Bureau des systèmes
d'information de la scolarité
Fabienne HORN 5 20 91

DNE SN 3
Bureau des systèmes
d'information de gestion
et du décisionnel
Charlotte GONDRE 520 33

DNE SOCLE
Sous-direction Du Socle
Numérique
Laurent LE PRIEUR 525 86
Georges DUDOUYT, Adjoint 528 15

DNE SOCLE 1
Bureau de l'architecture,
de l'urbanisation et de la
stratégie des services socles
Amina CHITOUR 538 20

DNE SOCLE 2
Bureau de l'ingénierie
des services d'infrastructure
François SOLER 536 42

DNE SOCLE 3
Bureau de la production
et du support des services
Claude SAIVE 513 70

DNE SOCLE 4
Bureau de la sécurité
numérique et du Centre
Opérationnel de Sécurité des
Systèmes d'Information
Ministériels
Dominique ALGLAVE 526 66

DNE AC
Délégation
des services numériques pour
l'administration centrale
Julien LEPREVOST 524 13

DNE AC 1
Bureau de l'ingénierie
et de l'exploitation des
systèmes d'information
Lamia HOUFANI-TOUAFCHIA 510 67

DNE AC 2
Bureau des opérations
et du support des services de
l'administration centrale
Muriel MEYER 523 67

DNE MPAG
Mission de la programmation
et des affaires générales
N. Philippe SCHILLINGER, 521 10
Adjoint 527 47

**Bureau du budget et
du contrôle de gestion**
Mélanie CLAUDOT 578 90

**Bureau du pilotage des
ressources humaines**
Olivia LEMARCHAND 50586

Bureau de la communication
Lionel GARNIER 54311

Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation (SEMSIRH)

Le Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation est rattaché au secrétaire général des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

I. – Le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation a pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre la stratégie de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre:

1° Il anime la gouvernance ministérielle des systèmes d'information des ressources humaines associant la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale des ressources humaines, la direction des affaires financières, la direction du numérique pour l'éducation ainsi que les maîtrises d'usage représentées par les académies et le service de l'action administrative et des moyens;

2° Il représente les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès des acteurs interministériels des systèmes d'information des ressources humaines;

3° Il assure le cadrage, le pilotage et la réalisation des projets de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines;

4° Il accompagne l'appropriation des nouveaux outils et usages avec les maîtrises d'ouvrage et peut assurer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

II. – Le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation assure la maintenance et les évolutions des systèmes d'information des ressources humaines en production, leur déploiement et leur exploitation en coordination avec la direction du numérique pour l'éducation.

En outre, ce service:

1° Exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes nationales informatiques implantées en académie intervenant sur les systèmes d'information des ressources humaines;

2° Définit la répartition des moyens et des ressources qui lui sont attribués;

3° Assure, en coordination avec le service de l'action administrative et des moyens du secrétariat général des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, la répartition des postes délégués aux académies pour les équipes informatiques intervenant sur les systèmes d'information des ressources humaines et, le cas échéant, son adaptation aux besoins de mise en oeuvre de la stratégie de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines ;

4° Est chargé de la bonne exécution des marchés et des prestations associées ;

5° Définit et met en oeuvre un cadre d'architecture et d'urbanisation pour la zone fonctionnelle « ressources humaines » des systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément au cadre commun des systèmes d'information défini par la direction du numérique pour l'éducation.

Responsable communication et qualité SIRH

Flavie BONDOIS 52784

Responsable Conduite de changement SIRH

Agathe GUERIN 51723

SEMSIRH

Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation

Emmanuel SPINAT – Chef de service, directeur du SEMSIRH 01 55 55 97 01
Nathalie ESCAFFRE-ANDRIEU, Adjointe au chef de service 01 55 55 31 22

UGARH

Bernadette PERNAUD-THOMAS
528 37

Responsable budgétaire et financier

Sarah BOUKABOURA 540 82

**DET
Mission Demandes et trajectoires**

Stéphane BESSET
514 42

**OPE
Mission Opérations**

Xavier FENOUIL
522 90

**SIE
Mission Sécurisation SIERH**

François COULLOC'H

**MIG
Mission Migration RENOIRH**

Arnaud CREPY

**SAA
Mission Applications SaaS**

Nathalie VIEU
542 46

**AUD
Mission Architecture, Urbanisation et Data**

Mathieu ALBENQUE

**DGU
Equipe Développement (Guérande)**

Stéphane COSSON
02 40 62 71 71

**OGU
Equipe Opérations des SIRH (Guérande)**

Joël AMOROS
02 40 61 72 98

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

I. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Elle veille à la mise en œuvre, par les établissements relevant de sa compétence, de leurs missions d'orientation et d'insertion professionnelle, et les accompagne dans l'exercice de leur autonomie.

Elle impulse et coordonne la rédaction de la stratégie nationale d'enseignement supérieur, y compris dans sa dimension européenne et internationale.

Elle est responsable des programmes formations supérieures et recherche universitaire et vie étudiante arrêtés dans les lois de finances.

Elle établit le projet annuel de performance et le rapport annuel de performance de ces programmes, dont elle suit l'exécution budgétaire.

II. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle exerce la tutelle des établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et élabore le cadre juridique de leur organisation et de leur fonctionnement, en s'appuyant, en tant que de besoin, sur les recteurs, chanceliers des universités.

Elle répartit les moyens entre les établissements d'enseignement supérieur à partir d'une analyse de leurs activités et de leurs performances. Elle définit les orientations stratégiques de la politique du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur et assure le suivi des contrats de projet Etat-régions pour les opérations qui concernent les établissements relevant de sa tutelle ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires. Elle assure le pilotage des plans campus.

Elle définit une politique d'accréditation des établissements et d'habilitation qui prend en compte prioritairement les objectifs de cohérence et de qualité, la fédération des forces pédagogiques et scientifiques et la maîtrise raisonnée des flux d'étudiants et de diplômés. Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

III. - La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle fixe le cadre national des formations et la structure des niveaux de diplômes et élabore les textes réglementaires y afférents. Elle met en œuvre une politique active d'orientation et de préparation à l'insertion professionnelle, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et le service public de l'orientation.

Elle assure le lien avec les autres ministères sur le champ de la formation. Dans le cadre de l'expression de la tutelle conjointe, elle exerce les compétences dévolues au ministre chargé de l'enseignement supérieur concernant les établissements de formation et d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères.

Elle exerce les compétences dévolues au ministre chargé de l'enseignement supérieur concernant les établissements de formation et d'enseignement supérieur privés.

Elle définit les actions propres à promouvoir la réussite de tous et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Elle exerce la tutelle sur le centre national et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Elle est chargée de la réglementation et du suivi des aides aux étudiants.

Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie numérique pour l'enseignement supérieur, qui vise à faire du numérique un levier de rénovation pédagogique d'attractivité renforcée de l'enseignement supérieur dans le monde et plus particulièrement dans les pays francophones.

IV. - Conjointement avec la direction générale de la recherche et de l'innovation, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle :

— garantit aux niveaux national et territorial, la cohérence des politiques d'enseignement supérieur et de recherche, élabore la stratégie de contractualisation de site et conduit, en lien avec les autres ministères exerçant la tutelle sur des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le dialogue stratégique et de performance avec les communautés et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

— pilote le programme des investissements d'avenir ;

— définit, en liaison avec la direction générale des ressources humaines et la direction de l'encadrement, les stratégies de ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier la politique de l'encadrement supérieur et de l'emploi scientifique ;

— favorise la promotion de la parité et de la lutte contre les discriminations ;

— définit la politique de documentation et d'information scientifique et technique à l'appui des missions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;

— assure la maîtrise d'ouvrage et la cohérence des systèmes d'information dans les domaines relevant de sa compétence et en définit l'architecture et la gouvernance ;

— garantit la production, la qualité et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

— assure le secrétariat du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

V. - Conjointement avec la direction générale de la recherche et de l'innovation, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle :

- élabore et met en œuvre une feuille de route européenne et internationale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche ;

- définit les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, prépare les positions du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les conseils de l'Union européenne éducation et compétitivité, ainsi que pour les comités de l'éducation et les comités des représentants permanents ;

- participe aux négociations internationales et conduit les coopérations bilatérales dans ses domaines de compétence ;

- coordonne la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les directions concernées et les opérateurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- favorise l'ouverture européenne et internationale des formations de l'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants et de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- contribue, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, en lien avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, à la mise en œuvre du programme Erasmus + Education-Formation.

Service commun DGESIP/DGRI (C-ESR)

Outre les services qui leur sont respectivement rattachés, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation comprennent un service commun et une délégation commune :

— le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

— la délégation aux affaires européennes et internationales.

DGESIP CCS
Collège des conseillers scientifiques
Caroline OLLIVIER-YANIV 582 47

DGESIP MAP
Mission d'appui au pilotage
Isabelle OLIVIER

DGESIP MIP
Mission prospective
Danièle KERNEIS 579 82

DGESIP Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Anne-Sophie BARTHEZ - directrice générale

01 55 55 63 00

Benjamin LEPERCHEY, chef de service adjoint à la directrice générale 01 55 55 62 00

Laure VAGNER-SHAW, cheffe de service, adjointe à la directrice générale

Christophe BRUNELLE, chef de cabinet auprès de la directrice générale
01 55 55 87 01

DGESIP PCAG
Pôle de coordination des affaires générales
Johanna ROUX 586 89

DGESIP UGARH
Valérie DESCHAMPS 579 45

Services communs avec la DGRI

DGESIP A

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante

Laure VAGNER-SHAW, cheffe de service 586 80

Mission de l'orientation du scolaire vers le supérieur

Rachel BOURDON 580 63

DGESIP A SCNP

Service à compétence nationale « Parcoursup »

Sonia BONNAFE

DGESIP A1
Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations

Muriel POCHARD 586 11

DGESIP A2

Sous-direction de la réussite et de la vie étudiante

Laurence LEFEVRE 560 88

DGESIP A1-1
Département formation et emploi, insertion professionnelle

Christine BRUNIAUX 566 58

DGESIP A2-1
Département du pilotage et du financement de la vie étudiante

Gaël MORICET 560 31

DGESIP A1-2
Département des formations du premier cycle

Laure ENGELDINGER 567 03

DGESIP A2-2
Département de la qualité de la vie étudiante

Romane PARIS 587 08

DGESIP A1-3
Département des formations des cycles master et doctorat

Pascal GOSELIN 563 07

DGESIP A2-3
Département de la réussite et de l'égalité des chances

Alain BOUHOURS 5 75 62

DGESIP A1-4
Département des formations de santé

Katia SIRI 567 41

DGESIP A1-5
Département qualité et reconnaissance des diplômes

Catherine MALINIE 560 39

DGESIP B

Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier

Géraud de MARCILLAC, chef de service 568 84

DGESIP B1

Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements

Cécile BATOU-TO VAN 563 61

DGESIP B2

Sous-direction du financement de l'enseignement supérieur

Philippe BURDET 560 22

DGESIP B3

Sous-direction de l'immobilier

Pascale GALINDO 581 79

DGESIP B1-1
Département du dialogue stratégique contractuel

Françoise PROFIT 567 16

DGESIP B2-1
Département de la synthèse budgétaire

N. 563 37

DGESIP B3-1
Département innovations et expertises immobilières

Véronique LESTANG PRECHAC 590 35

DGESIP B1-2
Département de l'accompagnement statutaire et réglementaire

Véronique VAROQUEAUX 564 92

DGESIP B2-2
Département de l'allocation des moyens

Charles SIMMONY 565 37

DGESIP B3-2
Département des politiques et financements de l'immobilier des établissements

Isabelle OGER 562 46

DGESIP B1-3
Département de l'accompagnement des établissements

Toni LEGOUDA 584 67

DGESIP B2-3
Département d'analyse financière des établissements

Toni LEGOUDA 584 67

C-ESR A

Service de la coordination des Stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sébastien CHEVALIER, chef de service 588 53

C-ESR A1

Sous-direction territoires, société et savoirs
Pascale BOURRAT-HOUSNI 579 00

C-ESR A2

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

Pierrette SCHUHL 582 69

C-ESR A1-1
Département investissements d'avenir et analyse territoriale

Hélène BALLARIN 584 09

C-ESR A2-1
Département des études statistiques de l'enseignement supérieur

Frédéric TALLET 572 56

C-ESR A1-2
Département défis sociétaux et environnementaux

Béatrice NOEL 58754

C-ESR A2-2
Département des études statistiques de la recherche

Margot PERBEN 576 57

C-ESR A1-3
Département diffusion des connaissances et de la documentation

Odiile CONTAT 579 07

C-ESR A2-3
Département des systèmes d'information

Bruno BERREZAIE 538 25

C-ESR A2-4
Département des outils d'aide à la décision

Emmanuel WEISENBURGER 566 52

C-ESR B DAEI
Délégation aux affaires européennes et internationales

Patrick NEDELLEC responsable 582 38

C-ESR B1
Département Stratégies de l'Espace européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

N. 558 58

C-ESR B2
Département Accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nathalie BOULAY-LAURENT 582 51

C-ESR B3
Département Stratégie, expertise et gestion des programmes de coopération internationaux

Christophe DESSAUX 588 72

DGESIP

Services communs DGESIP/DGRI
1 rue Descartes, 75005 PARIS

Service communs DGESIP/DGRI A2
Tour Mirabeau – 39-43, quai André Citroën, 75015 PARIS

IUF

Direction générale de la recherche et de l'innovation (D.G.R.I.)

I. - La direction générale de la recherche et de l'innovation pilote l'élaboration de la stratégie nationale de recherche, en étroite collaboration avec les ministères concernés et en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Elle la décline par grands domaines scientifiques et dans ses dimensions transversales. Elle s'assure de sa mise en œuvre et veille à son évaluation. A ce titre, elle contribue au renforcement de la capacité nationale d'innovation.

Elle assure le secrétariat permanent du conseil stratégique de la recherche dont elle prépare les travaux.

Elle assure la cohérence et la qualité du système français de recherche et d'innovation, en liaison avec l'ensemble des ministères intéressés.

En lien avec les ministères compétents, elle définit une stratégie européenne et internationale en matière de recherche et d'innovation.

II. - La direction générale de la recherche et de l'innovation est responsable des programmes recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources et recherche spatiale arrêtés dans les lois de finances.

Elle s'assure de la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des priorités de la politique scientifique, avec les différents ministères concourant à la gestion des programmes de la mission interministérielle relative à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Elle prépare en liaison avec la direction des affaires financières les décisions relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.

Elle définit les objectifs et indicateurs de performance des programmes dont elle a la charge et en assure le suivi, dans le cadre des orientations fixées par la stratégie nationale de recherche.

Elle alloue les moyens aux organismes et établissements publics relevant du ministre chargé de la recherche et gère les dispositifs nationaux ne relevant pas de ces organismes.

Elle exerce la tutelle sur les établissements publics et organismes relevant du ministre chargé de la recherche et élabore le cadre juridique de leur fonctionnement.

Elle assure, avec les responsables des organismes de recherche, un dialogue de performance et de gestion, appuyé sur un contrat pluriannuel et les indicateurs de performance des organismes. Elle s'assure de la mise en œuvre de ce contrat.

Elle veille à la cohérence des partenariats que les organismes de recherche nouent au niveau territorial avec les acteurs de l'enseignement supérieur.

Elle coordonne la définition des priorités nationales pour les grands équipements scientifiques, notamment ceux portés par des organisations internationales.

Elle contribue au partage de la culture scientifique, technique et industrielle. Elle favorise le dialogue entre parties prenantes sur les questionnements sociétaux relatifs à l'activité scientifique et aux développements technologiques. Elle assure la bonne prise en compte de l'éthique et la déontologie dans les pratiques scientifiques.

Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

III. - En liaison avec le ministre chargé de l'industrie, la direction générale de la recherche et de l'innovation définit la politique de recherche industrielle et d'innovation, favorise la création d'entreprises technologiques et assure le suivi, l'évaluation et l'amélioration des dispositifs d'aide à l'innovation et à la recherche.

Elle propose et met en œuvre les mesures concourant à l'intensification du transfert des résultats de la recherche publique au bénéfice de la société, notamment vers les acteurs économiques.

Elle assure le suivi des contrats de plan Etat-régions pour ce qui concerne les établissements de recherche et coordonne l'action des délégués régionaux à la recherche et à la technologie.

IV. - Conjointement avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction générale de la recherche et de l'innovation :

- garantit aux niveaux national et territorial, la cohérence des politiques d'enseignement supérieur et de recherche ;
- assure le pilotage des actions du programme d'investissements d'avenir relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- définit, en liaison avec la direction générale des ressources humaines, les stratégies de ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier la politique de l'emploi scientifique ;
- favorise la promotion de la parité et de la lutte contre les discriminations ;
- définit la politique de documentation et d'information scientifique et technique à l'appui des missions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- assure la maîtrise d'ouvrage et la cohérence des systèmes d'information dans les domaines relevant de sa compétence et en définit l'architecture et la gouvernance ;
- garantit la production, la qualité et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- assure le secrétariat du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

V. - Conjointement avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction générale de la recherche et de l'innovation :

- élabore et met en œuvre une feuille de route européenne et internationale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche ;
- définit les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, prépare les positions du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les conseils de l'Union européenne éducation et compétitivité, ainsi que pour les comités de l'éducation et les comités des représentants permanents ;
- participe aux négociations internationales et conduit les coopérations bilatérales dans ses domaines de compétence ;
- coordonne la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les directions concernées et les opérateurs du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- favorise l'ouverture européenne et internationale des formations de l'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants et de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- coordonne la négociation, la mise en œuvre et le suivi du programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation.

Service commun DGESIP/DGRI (C-ESR)

Outre les services qui leur sont respectivement rattachés, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation comprennent un service commun et une délégation commune :

- le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la délégation aux affaires européennes et internationales.

DGRI**Direction générale de la recherche et de l'innovation****Claire GIRY, Directrice générale****01 55 55 83 95**

Cyril MOULIN, chef de service, adjoint à la directrice générale, 'sciences et technologies'

01 55 55 84 86

Nicolas JEANJEAN, chef de service, adjoint à la directrice générale

Elise TREBBIA, chargée de mission auprès de la directrice générale

01 55 55 82 91

Coordinatrice interministérielle – Copernicus

Isabelle BENEZETH 596 12

Conseiller(e)s scientifiques**Département des Affaires Générales**
Christine ARNULF-KOECHLIN**DGRI UGARH****Mission qualité****Services communs avec la DGESIP****DGRI SSRI**

Service de la stratégie de la recherche et de l'innovation

Cyril MOULIN,
chef de service

584 86

DGRI SPFCO

Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche

Guilhem de ROBILLARD, chef de service
582 45
Laurence PINSON, adjointe au chef de service
586 17**DGRI SITTAR**

Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale

Pierre-Louis AUTIN, chef de service
580 70
Estelle DHONT-PETRAULT, adjointe au chef de service
588 19**C-ESR A**

Service de la coordination des Stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sébastien CHEVALIER, chef de service 588 53

DGRI SSRI A1

Secteur environnement, agronomie, écologie, sciences du système terre et de l'univers

Anne PUECH

581 20

DGRI SPFCO B1

Département de la gestion et du pilotage budgétaire des programmes

Maurice CARABONI

585 37

DELEGUES REGIONAUX**ACADEMIQUES A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION****DGRI SITTAR C1**

Département des politiques d'incitation à la recherche et au développement

Christine COSTES

588 19

C-ESR A1

Sous-direction territoires, société et savoirs

Pascale BOURRAT-HOUSNI

579 00

C-ESR A2

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

N

582 69

C-ESR BDAEI
Délégation aux affaires européennes et internationalesPatrick NEDELLEC
responsable

582 38

DGRI SSRI A2

Secteur énergie, développement durable, chimie et procédés

Frédéric RAVEL

588 77

DGRI SPFCO B2

Département de l'appui au pilotage des organismes et de la réglementation

Isabelle DELACROIX

588 06

DGRI SITTAR C2

Département du transfert de technologie et de la création d'entreprises innovantes

Stéphanie ARRABAL

589 02

C-ESR A1-1

Département investissements d'avenir et analyse territoriale

Hélène BALLARIN

584 09

C-ESR A2-1

Département des études statistiques de l'enseignement supérieur

Clotilde LIXI

572 56

C-ESR B1
Département Stratégies de l'Espace européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Siegfried MARTIN-DIAZ

558 58

DGRI SSRI A3

Secteur mathématiques, physique, nano-sciences, sciences et technologies de l'information et de la communication

David FRABOULET

584 15

DGRI SPFCO B4

Département des grandes infrastructures de recherche

Nicolas DROMEL

579 21

DGRI SITTAR C3

Département de la recherche partenariale et de l'innovation ouverte

Nicolas DAUBRESSE

579 75

C-ESR A1-2

Département défis sociétaux et environnementaux

Béatrice NOEL

587 54

C-ESR A2-2

Département des études statistiques de la recherche

Margot PERBEN

576 57

C-ESR B2
Département Accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nathalie BOULAY-LAURENT

582 51

DGRI SSRI A4

Secteur biologie et santé

Anne PAOLETTI

513 84

DGRI SPFCO B5

Département des pratiques de recherche réglementées

Laurent PINON

583 82

DGRI SITTAR C4

Département de l'action régionale

Emmanuel DUCROCC

583 28

C-ESR A1-3

Département diffusion des connaissances et de la documentation

Odile CONTAT

579 07

C-ESR A2-3

Département des systèmes d'information

Bruno BERREZAIE

538 25

C-ESR B3
Département Stratégie, expertise et gestion des programmes de coopération internationaux

Christophe DESSAUX

588 72

DGRI SSRI A5

Secteur sciences de l'homme et de la société

Magali REGHEZZA-ZITT

582 07

DGRI SPFCO B6

Département des relations entre science et société

Olivier MARCO

579 18

DGRI SSRI A6

Département politique spatiale et défense

Brice LAMOTTE

597 40

DGRI SSRI A7

Département services et infrastructures numériques

Laurent CROUZET

599 20

DGRI SSRI A8

Département d'appui aux actions transverses

Ralf ENGEL

584 92

DGESIPServices communs DGESIP/DGRI
1 rue Descartes, 75005 PARIS
Service communs DGESIP/DGRI A2
Tour Mirabeau – 39-43, quai André Citroën, 75015 PARIS

IUF

Secrétariat du CNESER

Direction des sports (DS)

La direction des sports a compétence en matière de sport civil national et international.

Elle élabore et évalue la politique des activités physiques et sportives de l'Etat.

En liaison respectivement avec les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le ministère chargé de la santé, le ministère chargé du travail, le ministère chargé du handicap, le ministère chargé du développement durable, elle est respectivement compétente en matière de sport scolaire et universitaire, de sport santé et de santé en matière sportive, de sport en entreprise, de sport handicap et de sport de nature.

Elle vise à favoriser l'accès de tous les publics à ces activités en mettant en valeur les fonctions sociales et éducatives du sport.

Elle met en œuvre les actions visant à assurer la sécurité des activités physiques et sportives.

Elle engage et coordonne les actions de prévention, de surveillance médicale, de recherche et d'éducation pour assurer la protection de la santé des sportifs et lutter contre le dopage.

Elle élabore les règles d'encadrement, au sein des fédérations sportives, de la pratique sportive professionnelle.

Elle contribue au développement de la coopération et des relations sportives internationales et participe aux travaux communautaires et internationaux en matière sportive. Elle apporte un appui aux services déconcentrés des collectivités d'outre-mer en matière de coopération, dans le domaine du sport, avec les Etats voisins. Elle coordonne la négociation, la mise en œuvre et le suivi du programme ERASMUS + sport. Elle contribue à préparer les positions du ministre chargé des sports et assure sa représentation. Elle contribue à la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les activités physiques et sportives.

Elle élabore et met en œuvre, en liaison avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les politiques qui, dans leur domaine de compétence, concourent à la promotion des filières économiques, à l'aménagement du territoire, au développement durable, au développement de la pratique sportive et favorisent le développement de l'emploi et de la vie associative. Cette politique vise notamment à garantir la sécurité dans le cadre des pratiques sportives et de loisirs.

Elle anime et coordonne les actions en faveur de l'emploi et des formations conduites sous son impulsion par les services déconcentrés et par les établissements publics placés sous la tutelle du ministère. Elle reconnaît les qualifications attestées par les diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification autres que ceux qui ont été délivrés en application des réglementations dont elle a la charge.

Elle établit les équivalences des titres et diplômes étrangers.

Elle assure la transposition des directives communautaires relatives au champ du sport.

Elle élabore les textes législatifs et réglementaires relatifs aux activités physiques et sportives de haut niveau et pour tous les autres publics, ainsi qu'en liaison avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ceux relatifs aux diplômes et aux formations à visée professionnelle et à la validation des acquis de l'expérience. Elle veille à leur mise en œuvre.

Elle accompagne les acteurs du sport dans leur transition écologique et vers un développement durable.

Elle est responsable des programmes budgétaires relatifs au Sport et aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 arrêtés dans les lois de finances.

Elle représente le ministre chargé des sports devant les tribunaux administratifs et, en défense, devant les cours administratives d'appel, dans les instances relevant des compétences de ce dernier à l'exception des contentieux relatifs aux personnels jeunesse et sport.

La direction des sports anime et coordonne les actions des services déconcentrés en matière sportive.

Elle assure la tutelle des fédérations sportives et veille au respect de leur mission de service public.

Elle exerce la tutelle sur les établissements publics qui relèvent du ministère chargé des sports et élabore les textes organiques les concernant.

Elle définit les orientations dans lesquelles s'inscrivent les actions conduites dans le domaine sportif par les opérateurs placés sous la tutelle du ministre.

Avec l'appui de l'Agence nationale du sport, elle met en œuvre la politique des activités physiques et sportives ainsi que des actions visant à favoriser l'accès de tous les publics à ces activités.

Elle est chargée des relations avec l'Agence française de lutte contre le dopage et participe aux activités internationales dans le domaine de la lutte contre le dopage.

En liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle contribue à la définition des objectifs de la politique de recrutement des personnels techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports.

Elle contribue, autant que de besoin avec la direction générale des ressources humaines à la définition des orientations de la politique de formation continue des personnels techniques et pédagogiques et, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction de l'encadrement à la politique de formation continue des personnels d'encadrement.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dans les domaines relevant de ses compétences.

DSMAT - Sportlab
Mission d'appui à la transformation
Laurence JANICOT

DSMG
Mission des affaires générales
Systèmes d'information
Malika REZGUI

DSMJ
Mission des affaires juridiques
Delphine MOREL

DSMF
Mission financière
Omar MOKEDDEM

DS
Direction des sports
Fabienne BOURDAIS, directrice 01 40 45 94 71
Jérôme FOURNIER, chef de service, adjoint à la directrice 5 94 55

Projet JOP 2024
Sébastien RAMONELL

DS 1
Sous-direction de la stratégie interministérielle du développement de l'activité physique et sportive
Jean-François HATTE
01 40 45 96 92

DS 2
Sous-direction du pilotage et de l'animation des réseaux du sport
Audrey PERUSIN
01 40 45 98 88

DS 3
Sous-direction de l'éthique, de la protection des publics et des métiers
Catherine CHENEVIER
01 40 45 90 85

CGO-CTS
Centre de gestion opérationnelle des conseillers techniques sportifs (CTS)
Jacky AVRIL
Ecole des cadres du sport
Anne-Marie COURTAUD

DS1
Mission observation et évaluation

DS1A
Bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie
Alexis RIDDE
01 40 45 91 48

DS2A
Bureau des établissements du sport
Quentin DETCHART
01 40 45 90 09

DS3A
Bureau de la protection des publics
Perrine FUCHS
01 40 45 93 07

DS1B
Bureau de l'économie du sport
Laurent LETAILLEUR
01 40 45 92 72

DS2B
Bureau des fédérations sportives, du sport de haut niveau et du sport professionnel
Bruno GENARD
01 40 45 97

DS3B
Bureau de l'emploi, des métiers et diplômes du sport et de l'animation
Pierre-Alexis LATOUR
01 40 45 91 44

MAEI
Mission des affaires européennes et internationales
Solène CHARUAU

DS1C
Bureau du sport durable
Laure BATALLA
01 40 45 93 89

DS2C
Bureau des services territoriaux et de l'agence nationale du sport
Laurent VILLEBRUN
01 40 45 94 32

DS3C
Bureau de l'éthique, de l'intégrité et des politiques de prévention
Yves RANCON-MEYREL
01 40 45 93 27

IMPLANTATION DES SITES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE,
DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE,
ET DU MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

